



**LES GROUPES
AL-ANON ET ALATEEN
À L'ŒUVRE
2022-2025**

**Les Groupes Al-Anon et
Alateen à l'œuvre
2022-2025**



Al-Anon Family Group Headquarters, Inc.
Le Bureau des Services Mondiaux d'Al-Anon et d'Alateen
Virginia Beach, VA

Les Groupes Familiaux Al-Anon forment une fraternité de parents et d'amis d'alcooliques qui partagent leur expérience, leur force, et leur espoir dans le but de résoudre leurs problèmes communs. Nous croyons que l'alcoolisme est un mal familial et qu'un changement d'attitude peut contribuer au rétablissement.

Al-Anon n'est affilié à aucune secte, dénomination religieuse, entité politique, organisation ou institution. Al-Anon ne s'engage dans aucune controverse et ne donne son appui ni ne s'oppose à aucune cause. Il n'y a pas de frais d'inscription; la fraternité subvient à ses propres besoins grâce aux contributions volontaires de ses membres.

Al-Anon n'a qu'un but : aider les familles des alcooliques. Nous y parvenons en pratiquant les Douze Étapes, en accueillant et en réconfortant les familles des alcooliques, et en apportant notre compréhension et notre encouragement à l'alcoolique.

Préambule des Douze Étapes suggéré aux groupes Al-Anon

Pour obtenir des informations ou un catalogue de la documentation, écrire à :

Al-Anon Family Group Headquarters, Inc.
Bureau des Services Mondiaux pour Al-Anon et Alateen
1600 Corporate Landing Parkway
Virginia Beach, VA 23454-5617
Téléphone : (757) 563-1600 Télécopieur : (757) 563-1656
al-anon.org wso@al-anon.org

LES GROUPES AL-ANON ET ALATEEN À L'ŒUVRE
Al-Anon Family Group Headquarters, Inc., 1964

Al-Anon/Alateen subvient à ses propres besoins grâce aux contributions volontaires de ses membres et à la vente de la Documentation Approuvée par la Conférence.

Ce *Manuel* est disponible en anglais et en espagnol

Tous droits réservés. Aucun extrait de cette publication ne peut être reproduit, mémorisé, ou transmis de quelque façon ou par quelque procédé que ce soit (électronique, mécanique, photographique, sonore ou autre) sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'éditeur.

© Al-Anon Family Group Headquarters, Inc., 1992
Révision 2022

La Déclaration d'Al-Anon

Ça commence par moi

**Lorsque quelqu'un, quelque part,
tend la main en quête d'aide,
que la main d'Al-Anon et d'Alateen soit toujours là,
et que – *ça commence par moi.***

Note : Les lignes verticales dans la marge extérieure indiquent les changements faits au contenu de cette édition.

Les Groupes Al-Anon et Alateen à l'œuvre

La section « Les Groupes Al-Anon et Alateen à l'œuvre » fournit un cadre à l'intérieur duquel chaque groupe peut se développer et progresser. Cette section offre à tous les membres du groupe de l'information de base relative à la structure du groupe et explique comment cela s'applique aux autres groupes et à Al-Anon dans son ensemble.

Table des matières

Introduction	8
Cadre général suggéré pour les réunions	9
Lectures suggérées pour les réunions	10
Ouverture de la réunion	10
La Prière de Sérénité	10
Formule de bienvenue suggérée aux groupes Al-Anon/Alateen.....	10
Préambule des Douze Étapes suggéré aux groupes Al-Anon	12
Préambule des Douze Étapes suggéré aux groupes Alateen	12
Nos Trois Héritages	13
Les Douze Étapes	13
Les Douze Traditions – Al-Anon	14
Les Douze Traditions – Alateen.....	15
Les Douze Concepts de Service	16
Les Garanties Générales de la Conférence.....	17
Formule suggérée pour clore les réunions Al-Anon/Alateen	18
La Déclaration d'Al-Anon.....	19
Lectures optionnelles	19
Lecture sur l'anonymat	19
Quatre idées primordiales	20
Trois obstacles au succès dans Al-Anon	20
<i>Comprendre l'alcoolisme</i>	21
<i>Se comprendre soi-même</i>	22
Historique : Al-Anon et Alateen	24
Former des Groupes Familiaux Al-Anon	26
Principes spirituels.....	26
Avantages d'inscrire son groupe auprès du BSM	27
Facteurs à considérer lors de la formation d'un groupe Al-Anon ou Alateen	27
Choisir le jour et l'heure de la réunion	27
Trouver un lieu où tenir les réunions du groupe	28
Donner un nom au groupe	28
Désignation des membres participant à la réunion.....	29
Facteurs à considérer lors de la formation d'un groupe Al-Anon	30
Tenir des réunions pour débutants	30
Inscrire des réunions multiples.....	30

Procédures pour former un groupe Al-Anon	31
Informations pour contacter le groupe	31
Adresse postale courante	32
Adresse électronique du groupe	32
Contact téléphonique pour le public	32
Processus d'inscription au BSM.....	32
Fonctions de service de base du groupe	33
Facteurs à considérer lors de la formation d'un groupe Alateen	34
Procédures pour former un groupe Alateen	34
Réunions Alateen.....	36
L'essentiel pour les réunions de groupes	37
Admissibilité	37
Donner son témoignage aux réunions Al-Anon et Alateen	37
Accueil des nouveaux membres.....	38
Anonymat	39
Suggestions pour les réunions.....	40
Suggestions pour les réunions occasionnelles	42
Encourager la croissance du groupe	43
Communications avec le public au sein de la communauté	44
Parrainage personnel et parrainage de groupe	45
Parrains et Marraines Al-Anon.....	45
Parrainage de service	45
Guides de groupe Alateen.....	46
Parrains et Marraines Alateen.....	46
Affaires du groupe.....	46
Fichiers de groupes	46
Réunions d'affaires du groupe et conscience de groupe.....	46
Inventaire de groupe	49
Problèmes de groupes et solutions.....	49
Rapports et annonces du groupe	51
Finances du groupe/Budget	52
Considérations concernant les finances du groupe	54
Comptes en banque du groupe	55
Assurance.....	56
Quand le groupe se dissout	57
Fonctions de service du groupe.....	57
Fonctions suggérées pour les responsables de groupes/dirigeants	57
Ressources pour les membres et les groupes	60
Sites Web des corps de service Al-Anon	60
Le site Web du BSM (al-anon.org)	60
Directives pouvant aider les groupes	61
Bulletins de nouvelles/Publications appropriées pour le rétablissement.....	61
Documentation et matériel de service	62

Structure de la fraternité Al-Anon/Alateen (maillons du service).....	63
Groupes	63
Districts	64
Services d'Information Al-Anon (SIA/Intergroupes).....	64
Circonscriptions.....	67
Assemblée de la Circonscription.....	67
Comité des Services Mondiaux de la Circonscription	67
Conférence des Services Mondiaux (CSM).....	68
Du groupe à la CSM.....	68
Bureau des Services Mondiaux (BSM)	69
Comités du BSM.....	70
Termes de base utilisés dans le service Al-Anon	72
Groupes	73
Districts.....	74
Services d'Information Al-Anon/Intergroupes.....	74
Centres de Distribution de Documentation.....	75
Circonscriptions.....	75
Services mondiaux	76
International	77

Introduction

Le message des Groupes Familiaux Al-Anon, qui comprennent Al-Anon et Alateen est un message d'espoir. C'est l'histoire d'hommes, de femmes et d'enfants qui, autrefois, se sentaient impuissants, perdus et seuls à cause de l'alcoolisme de quelqu'un d'autre. Bien que notre fraternité soit née d'un besoin exprimé par les familles des membres des Alcooliques Anonymes, Al-Anon et Alateen offrent maintenant de l'aide et de l'espoir aux familles et aux amis des alcooliques, que la personne alcoolique boive encore ou non. Plusieurs de nos membres n'ont même plus aucun contact avec l'alcoolique, mais ils cherchent toujours l'entraide mutuelle qu'offrent les groupes Al-Anon/Alateen.

Al-Anon est une fraternité exceptionnelle qui réunit des membres de de milieux différents dans un effort qui est source d'inspiration : s'aider soi-même et aider les autres à mener une vie utile et enrichissante en surmontant les sentiments d'impuissance et de frustration causés par des rapports étroits avec une personne alcoolique.

Alateen (groupes Al-Anon pour les plus jeunes membres) est un élément vital au sein des Groupes Familiaux Al-Anon. Ces jeunes cherchent de l'aide pour faire face aux problèmes qui surgissent lorsqu'un père, une mère, un proche parent ou un ami souffre d'alcoolisme. Ils se réunissent pour partager leurs expériences et pour acquérir une compréhension d'eux-mêmes et de l'alcoolique. Cela contribue à leur développement personnel et peut aider à équilibrer leur façon de penser perturbée résultant de leurs rapports étroits avec une personne alcoolique.

La section « Les Groupes Al-Anon et Alateen à l'œuvre » explique comment former un groupe, contribuer à sa croissance et savoir comment d'autres membres ont trouvé une solution aux problèmes qui leur sont communs. (Notez que dans les pays en dehors de la structure de service des États-Unis et du Canada, les termes mentionnés peuvent être différents selon le cas.) L'harmonie et le succès de chaque groupe reposent sur le partage des responsabilités, sur un chaleureux esprit de camaraderie et sur l'amélioration personnelle de chacun des membres.

Aujourd'hui, ces hommes, ces femmes et ces enfants adolescents sont pleins de courage et de confiance. Ils ont trouvé des amis compréhensifs. Ils ont appris comment s'aider eux-mêmes – ce qui peut indirectement aider l'être cher, le parent ou l'ami alcoolique, qu'il soit sobre ou non. Al-Anon sera toujours ce que nous, ses membres, en ferons. Dans Al-Anon, nous croyons que les bienfaits que nous recevons sont à la mesure de notre empressement à les partager, car nous savons que nous ne pourrions jamais donner autant que nous recevons.

Cadre général suggéré pour les réunions

Cette formule type a été rédigée pour vous rendre service. Même si tous les groupes ne choisissent pas de tenir leurs réunions de cette façon, plusieurs groupes trouvent utile d'avoir un cadre général pour le déroulement d'une réunion. Les groupes peuvent compléter les espaces vides et y ajouter les informations propres à leur groupe.

Ouverture de la réunion (page 10)

**Formule de bienvenue suggérée aux groupes
AI-Anon/Alateen** (page 10)

Lecture des Trois Héritages AI-Anon/Alateen
(pages 13 à 17)

Présentation des membres (page 17)

Annonces et rapports relatifs à AI-Anon/Alateen (page 17)

Le programme de la réunion (page 17)

La collecte (page 18)

**Formule suggérée pour clore les réunions
AI-Anon/Alateen** (page 18)

Autres lectures choisies par la conscience de groupe
(pages 19 à 24)

Lectures suggérées pour les réunions

Cette formule type a été rédigée pour vous rendre service. Même si tous les groupes ne choisissent pas de tenir leurs réunions de cette façon, plusieurs groupes trouvent utile d'avoir un cadre général pour le déroulement d'une réunion.

Voir également la brochure *Voici Al-Anon* (FP-32).

Ouverture de la réunion

La plupart des groupes débutent la réunion avec un moment de silence suivi de la Prière de Sérénité.

La Prière de Sérénité

Le président : Je vous invite à vous joindre à moi pour un moment de silence qui sera suivi de la Prière de Sérénité :

Mon Dieu, donnez-moi la sérénité
d'accepter les choses que je ne puis changer,
le courage de changer les choses que je peux
et la sagesse d'en connaître la différence

Formule de bienvenue suggérée aux groupes Al-Anon/Alateen

(Choisir « Al-Anon » ou « Alateen » selon le cas.)

Soyez les bienvenus au groupe ____ (*nom du groupe Al-Anon ou Alateen*), qui fait partie des Groupes Familiaux Al-Anon/Alateen. Nous espérons que vous trouverez dans cette fraternité l'aide et l'amitié que nous-mêmes avons eu le privilège de connaître.

Nous qui vivons ou qui avons vécu auprès d'une personne ayant un problème d'alcoolisme comprenons comme peut-être bien peu de gens peuvent le faire. Nous aussi étions seuls et frustrés, mais avec Al-Anon/Alateen, nous découvrons qu'aucune situation n'est vraiment désespérée et que nous pouvons trouver du contentement et même du bonheur, que l'alcoolique boive encore ou non.

Nous vous exhortons à essayer notre programme. Il en a aidé plusieurs parmi nous à trouver des solutions qui mènent à la sérénité. Tant de choses dépendent de notre propre attitude et à mesure que nous apprenons à mettre notre problème dans sa véritable perspective, nous découvrons qu'il perd le pouvoir de dominer nos pensées et notre vie.

La situation familiale ne peut manquer de s'améliorer au fur et à mesure que nous appliquons les principes Al-Anon/Alateen. Sans cette aide spirituelle, la vie auprès d'une personne alcoolique est trop difficile pour

la plupart d'entre nous. Nos efforts pour imposer des solutions faussent notre jugement et sans nous en rendre compte, nous devenons irritables et déraisonnables.

Le programme Al-Anon/Alateen est basé sur les Douze Étapes des Alcooliques Anonymes (lesquelles ont été adaptées à nos besoins). Nous essayons de les appliquer dans notre vie, petit à petit, un jour à la fois, en même temps que nos slogans et la Prière de Sérénité. L'entraide chaleureuse des membres et la lecture quotidienne de la documentation Al-Anon/Alateen nous préparent à recevoir le don inestimable de la sérénité.

L'anonymat est un principe important du programme Al-Anon/Alateen. Tout ce qui se dit ici, à la réunion et entre membres, doit être gardé confidentiellement. C'est à cette condition seulement que nous pouvons nous sentir libres d'exprimer nos pensées et nos sentiments, car c'est par ce moyen que nous nous aidons mutuellement dans Al-Anon/Alateen.

Dans plusieurs groupes, c'est habituellement à ce moment-ci que le président annonce si la réunion revêt un caractère particulier (étude des Étapes, conférenciers ou discussion de groupe), s'il y a une manière particulière de présenter les membres, demande aux membres appartenant à d'autres fraternités à caractère anonyme de maintenir leur anonymat à ce sujet et de se concentrer sur le programme Al-Anon/Alateen et précise si la réunion est « Familles, amis et observateurs bienvenus » ou « Réservée aux familles et aux amis »**. Les membres sont aussi informés de la façon de se procurer de la documentation Al-Anon et Alateen approuvée par la Conférence.*

* Il s'agit d'une réunion « Familles, les amis et observateurs bienvenus. »

La réunion est ouverte aux visiteurs qui recherchent des informations concernant Al-Anon ainsi qu'aux nouveaux venus et aux membres Al-Anon.

** Il s'agit d'une réunion « Réservée aux familles et aux amis ». La réunion est exclusivement pour les membres Al-Anon et les membres éventuels. Quiconque pense avoir été affecté par la consommation d'alcool d'une autre personne peut assister aux réunions. Voir aussi « Participants aux réunions ».

Préambule des Douze Étapes suggéré aux groupes Al-Anon

Les Groupes Familiaux Al-Anon forment une fraternité de parents et d'amis d'alcooliques qui partagent leur expérience, leur force et leur espoir dans le but de résoudre leurs problèmes communs. Nous croyons que l'alcoolisme est un mal familial et qu'un changement d'attitude peut contribuer au rétablissement.

Al-Anon n'est affilié à aucune secte, dénomination religieuse, entité politique, organisation ou institution. Al-Anon ne s'engage dans aucune controverse et ne donne son appui ni ne s'oppose à aucune cause. Il n'y a pas de frais d'inscription; la fraternité subvient à ses propres besoins grâce aux contributions volontaires de ses membres.

Al-Anon n'a qu'un but : aider les familles des alcooliques. Nous y parvenons en pratiquant les Douze Étapes, en accueillant et en réconfortant les familles des alcooliques, et en apportant notre compréhension et notre encouragement à l'alcoolique.

Préambule des Douze Étapes suggéré aux groupes Alateen

Alateen, une section des Groupes Familiaux Al-Anon, est composé de jeunes dont la vie est ou a été affectée par l'alcoolisme d'un membre de leur famille ou d'un ami. Nous nous entraïdons en partageant notre expérience, notre force et notre espoir.

Nous croyons que l'alcoolisme est un mal familial parce qu'il affecte tous les membres de la famille sur le plan émotif et parfois physique. Bien que nous soyons incapables de changer ou de contrôler les alcooliques qui font partie de notre vie, nous pouvons nous détacher de leurs problèmes tout en continuant de les aimer.

Dans Alateen, nous nous concentrons sur notre propre programme plutôt que sur des questions étrangères à la fraternité comme la religion, la politique, les médias sociaux ou les autres programmes en douze étapes. Il n'y a pas de frais d'inscription. Alateen subvient à ses propres besoins grâce aux contributions volontaires de ses membres. Chaque groupe Alateen n'a qu'un but : aider d'autres adolescents affectés par la consommation d'alcool d'une autre personne. Nous veillons à protéger mutuellement notre anonymat, de même que celui de tous les membres Al-Anon et AA.

En mettant nous-mêmes les Douze Étapes en pratique, nous commençons à nous rétablir du mal familial de l'alcoolisme sur les plans mental, émotif et spirituel. Cela nous permet d'encourager nos parents et amis alcooliques, et de donner de l'espoir aux autres adolescents.

Dans un grand nombre de groupes, un membre est choisi pour lire une ou toutes les Étapes, une ou toutes les Traditions et un ou tous les Concepts de Service.

Nos Trois Héritages

LE RÉTABLISSEMENT

PAR
LES
ÉTAPES

L'UNITÉ

PAR
LES
TRADITIONS

LE SERVICE

PAR
LES
CONCEPTS

Les trois facettes du programme Al-Anon indiquent aux membres individuellement la voie vers une vie normale et utile. Elles forment aussi un cadre à l'intérieur duquel les groupes peuvent fonctionner dans l'harmonie.

Les Douze Étapes

Ayant prouvé leur puissance et leur valeur, les Douze Étapes d'AA ont été adoptées par Al-Anon, presque mot pour mot. Elles représentent un mode de vie qui attire toute personne de bonne volonté, croyante ou non. Remarquez la puissance de chacun de ces mots!

1. Nous avons admis que nous étions impuissants devant l'alcool – que notre vie était devenue incontrôlable.
2. Nous en sommes venus à croire qu'une Puissance supérieure à nous-mêmes pouvait nous rendre la raison.
3. Nous avons décidé de confier notre volonté et notre vie aux soins de Dieu *tel que nous Le concevions*.
4. Nous avons procédé à un inventaire moral, sérieux et courageux de nous-mêmes.
5. Nous avons avoué à Dieu, à nous-mêmes et à un autre être humain la nature exacte de nos torts.
6. Nous avons pleinement consenti à ce que Dieu élimine tous ces défauts de caractère.
7. Nous Lui avons humblement demandé de faire disparaître nos déficiences.
8. Nous avons dressé une liste de toutes les personnes que nous avons lésées et nous avons consenti à leur faire amende honorable.
9. Nous avons directement réparé nos torts envers ces personnes quand c'était possible, sauf lorsqu'en agissant ainsi, nous pouvions leur nuire ou faire tort à d'autres.
10. Nous avons poursuivi notre inventaire personnel et promptement admis nos torts dès que nous nous en sommes aperçus.
11. Nous avons cherché, par la prière et la méditation, à améliorer notre contact conscient avec Dieu *tel que nous Le concevions*, Le priant seulement de nous faire connaître Sa volonté à notre égard et de nous donner la force de l'exécuter.
12. Comme résultat de ces étapes, nous avons connu un réveil spirituel et nous avons essayé de transmettre ce message à d'autres et de mettre ces principes en pratique dans tous les domaines de notre vie.

Les Douze Traditions – Al-Anon

Les Traditions qui suivent nous lient les uns aux autres dans l'unité. Elles guident les groupes dans leurs relations avec les autres groupes, avec AA et avec le monde extérieur. Elles recommandent aux groupes l'attitude à prendre dans les questions de leadership, d'admissibilité, d'argent, de propriété, de relations publiques et d'anonymat.

Les Traditions sont nées de l'expérience acquise par les groupes AA dans leurs efforts pour résoudre les problèmes de la vie et du travail en commun. Al-Anon a adopté ces directives de groupes qui, au cours des années, se sont révélées justes et sages. Bien qu'elles ne soient que des suggestions, l'unité d'Al-Anon et peut-être même sa survie dépendent de l'adhésion à ces principes.

1. Notre bien commun devrait venir en premier lieu; le progrès personnel de la majorité repose sur l'unité.
2. Pour le bénéfice de notre groupe, il n'existe qu'une seule autorité – un Dieu d'amour tel qu'il peut se manifester à notre conscience de groupe. Nos dirigeants ne sont que des serveurs de confiance – ils ne gouvernent pas.
3. Lorsqu'ils se réunissent dans un but d'entraide, les parents d'alcooliques peuvent se nommer Groupes Familiaux Al-Anon pourvu que, comme groupes, ils n'aient aucune affiliation. La seule condition requise pour faire partie d'Al-Anon, c'est qu'il y ait un problème d'alcoolisme chez un parent ou un ami.
4. Chaque groupe devrait être autonome, sauf en ce qui peut affecter un autre groupe, ou Al-Anon ou AA dans leur ensemble.
5. Chaque groupe Al-Anon n'a qu'un but : aider les familles des alcooliques. Nous y parvenons en pratiquant *nous-mêmes* les Douze Étapes d'AA, en encourageant et comprenant nos parents alcooliques, et en accueillant et réconfortant les familles des alcooliques.
6. Nos Groupes Familiaux ne devraient jamais ni appuyer ni financer aucune entreprise extérieure, ni lui prêter notre nom, de peur que les questions d'argent, de propriété et de prestige ne nous détournent de notre but spirituel premier. Cependant, bien qu'étant une entité séparée des Alcooliques Anonymes, nous devrions toujours coopérer avec eux.
7. Chaque groupe devrait subvenir entièrement à ses besoins et refuser les contributions de l'extérieur.
8. Le travail de Douzième Étape Al-Anon devrait toujours demeurer non professionnel, mais nos centres de services peuvent engager des employés qualifiés.
9. Nos groupes, comme tels, ne devraient jamais être organisés; cependant, nous pouvons constituer des conseils ou des comités de service directement responsables envers ceux qu'ils servent.
10. Les Groupes Familiaux Al-Anon n'ont aucune opinion sur les questions étrangères à la fraternité; par conséquent, notre nom ne devrait jamais être mêlé à des controverses publiques.

11. Notre politique en relations publiques est basée sur l'attrait plutôt que sur la réclame; nous devons toujours garder notre anonymat personnel aux niveaux de la presse, de la radio, du cinéma et de la télévision. Nous devons protéger avec un soin spécial l'anonymat de tous les membres AA.
12. L'anonymat est la base spirituelle de toutes nos Traditions, nous rappelant toujours de placer les principes au-dessus des personnalités.

Les Douze Traditions – Alateen

D'après l'expérience de nos groupes, l'unité des groupes Alateen dépend de notre adhésion à ces Traditions.

1. Notre bien commun devrait venir en premier lieu; le progrès personnel de la majorité repose sur l'unité.
2. Pour le bénéfice de notre groupe, il n'existe qu'une seule autorité – un Dieu d'amour tel qu'Il peut Se manifester à notre conscience de groupe. Nos dirigeants ne sont que des serviteurs de confiance – ils ne gouvernent pas.
3. La seule condition requise pour faire partie d'Alateen, c'est qu'il y ait un problème d'alcoolisme chez un parent ou un ami. Lorsqu'ils se réunissent dans un but d'entraide, les adolescents ayant des parents alcooliques peuvent se nommer Groupes Alateen pourvu que, comme groupes, ils n'aient aucune affiliation.
4. Chaque groupe devrait être autonome, sauf en ce qui peut affecter un autre groupe Alateen et les Groupes Familiaux Al-Anon ou AA dans leur ensemble.
5. Chaque groupe Alateen n'a qu'un but : aider d'autres adolescents ayant des parents alcooliques. Nous y parvenons en pratiquant *nous-mêmes* les Douze Étapes d'AA, et en encourageant et comprenant les membres de notre propre famille.
6. Les Groupes Alateen, faisant partie des Groupes Familiaux Al-Anon, ne devraient jamais ni appuyer ni financer aucune entreprise extérieure, ni lui prêter notre nom, de peur que les questions d'argent, de propriété et de prestige ne nous détournent de notre but spirituel premier. Cependant, bien qu'étant une entité séparée des Alcooliques Anonymes, nous devrions toujours coopérer avec eux.
7. Chaque groupe devrait subvenir entièrement à ses besoins et refuser les contributions de l'extérieur.
8. Le travail de Douzième Étape Alateen devrait toujours demeurer non professionnel, mais nos centres de services peuvent engager des employés qualifiés.
9. Nos groupes, comme tels, ne devraient jamais être organisés; cependant, nous pouvons constituer des conseils ou des comités de service directement responsables envers ceux qu'ils servent.
10. Les Groupes Alateen n'ont aucune opinion sur les questions étrangères à la fraternité; par conséquent, notre nom ne devrait jamais être mêlé à des controverses publiques.

11. Notre politique en relations publiques est basée sur l'attrait plutôt que sur la réclame; nous devons toujours garder notre anonymat personnel aux niveaux de la presse, de la radio, du cinéma et de la télévision. Nous devons protéger avec un soin spécial l'anonymat de tous les membres AA.
12. L'anonymat est la base spirituelle de toutes nos Traditions, nous rappelant toujours de placer les principes au-dessus des personnalités.

Les Douze Concepts de Service

Le service, Troisième Héritage d'Al-Anon, consiste à transmettre le message, tel que le suggère la Douzième Étape. Le service, un objectif vital d'Al-Anon, c'est l'action. Les membres s'efforcent non seulement d'être, mais également d'agir.

Tout ce qui contribue à aider un parent ou un ami d'une personne alcoolique s'appelle service, qu'il s'agisse d'un appel téléphonique à un membre désespéré, ou qu'il s'agisse de parrainer un nouveau venu, de donner un témoignage personnel au cours des réunions, de former des groupes, de prendre les dispositions nécessaires pour faire de l'information publique, de distribuer de la documentation, ou de soutenir financièrement les groupes, les services locaux et le Bureau des Services Mondiaux.

1. La responsabilité et l'autorité ultimes des services mondiaux d'Al-Anon relèvent des groupes Al-Anon.
2. Les Groupes Familiaux Al-Anon ont délégué l'entière autorité relative à l'administration et au fonctionnement de la fraternité à leur Conférence et à ses corps de service.
3. Le droit de décision rend possible un leadership efficace.
4. La participation est la clé de l'harmonie.
5. Les droits d'appel et de pétition protègent les minorités et assurent qu'elles seront entendues.
6. La Conférence reconnaît la responsabilité administrative primordiale des Administrateurs.
7. Les Administrateurs ont des droits légaux tandis que les droits de la Conférence sont traditionnels.
8. Le Conseil d'Administration délègue sa pleine autorité en ce qui a trait à la gestion courante du siège social d'Al-Anon à ses comités exécutifs.
9. Des dirigeants ayant du leadership sont essentiels à tous les niveaux de service. Le Conseil d'Administration assume la direction principale en ce qui concerne le service à l'échelle mondiale.
10. La responsabilité en matière de service est équilibrée par une autorité soigneusement définie et la double gestion est évitée.
11. Le Bureau des Services Mondiaux est composé de comités sélectionnés, d'un personnel administratif et d'employés rémunérés.
12. La base spirituelle des services mondiaux d'Al-Anon est contenue dans les Garanties Générales de la Conférence, article 12 de la Charte.

Les Garanties Générales de la Conférence

Dans tous travaux, la Conférence des Services Mondiaux d'Al-Anon observera l'esprit des Traditions :

- (1) que son principe de prudente gestion financière soit de ne garder que les fonds suffisants pour son fonctionnement, y compris une ample réserve;
- (2) qu'aucun membre de la Conférence ne soit placé en position d'autorité absolue sur d'autres membres;
- (3) que toutes les décisions de la Conférence soient prises après délibération, par un vote, et chaque fois que c'est possible, à l'unanimité;
- (4) qu'aucune action de la Conférence ne constitue jamais une sanction personnelle ou une incitation à la controverse publique;
- (5) que la Conférence, bien qu'elle soit au service d'Al-Anon, ne pose jamais aucun acte de nature gouvernementale et tout comme la fraternité des Groupes Familiaux Al-Anon qu'elle sert, qu'elle demeure toujours démocratique en esprit et en action.

Lectures optionnelles

À ce moment précis de la réunion, les groupes peuvent choisir de lire une ou plusieurs des « lectures optionnelles » (voir pages 19 à 24) ou d'autres sélections de la Documentation Approuvée par la Conférence.

Présentation des membres

Le président invite les membres à se présenter. Selon leur préférence, les membres choisissent de n'utiliser que leur prénom ou leur nom entier. Le président peut demander aux nouveaux venus de s'identifier et leur souhaite la bienvenue. (Voir « L'essentiel pour les réunions de groupes » : « Accueil des nouveaux membres ».)

Annonces et rapports

C'est à ce moment-là que se font les annonces pour les événements Al-Anon locaux, les réunions relatives au travail de service et autres affaires du groupe, y compris les jours et heures des réunions d'affaires, les rapports du trésorier, de même que la lecture des annonces provenant du District, de la Circonscription ou du Bureau des Services Mondiaux. Ces rapports peuvent inclure :

- Secrétaire, trésorier du groupe, Représentant de Groupe, Représentant d'Intergroupe)
- District, Circonscription, Bureau des Services Mondiaux
- Autres annonces relatives à Al-Anon/Alateen

Le programme de la réunion

Le programme de la réunion est décidé par la conscience de groupe et

inclut généralement un membre annonçant un conférencier ou un sujet de discussion. (Voir « Suggestions pour les réunions ».)

Les grands groupes peuvent se diviser en petites équipes pour permettre des séances de discussion et se regrouper pour la lecture de la Formule suggérée pour clore les réunions Al-Anon/Alateen.

La collecte

À un moment déterminé durant la réunion, une collecte pour recueillir les contributions volontaires est faite après cette déclaration du président ou du trésorier :

« Il n'y a ni cotisation ni frais d'inscription. Conformément à notre Septième Tradition, "Chaque groupe devrait subvenir entièrement à ses besoins et refuser les contributions de l'extérieur." Nous sommes encouragés à faire nos contributions en gratitude de ce que nous avons reçu du programme Al-Anon. »

Les groupes qui ont des dépenses peuvent faire la déclaration suivante : « Nous faisons cela grâce à nos propres contributions volontaires en faisant une collecte pour rembourser les dépenses du groupe telles que le loyer, l'achat de documentation et l'appui de nos corps de service. »

Par ailleurs, les groupes qui n'ont pas de dépenses peuvent encourager leurs membres à visiter al-anon.org ou les sites Web d'autres corps de service pour offrir leur soutien directement aux services de la fraternité mondiale.

Formule suggérée pour clore les réunions Al-Anon/Alateen

En terminant, j'aimerais vous rappeler que les opinions émises ici sont strictement celles de la personne qui les a exprimées. Prenez ce qui vous plaît et laissez le reste.

Les paroles que vous avez entendues ont été prononcées en toute confiance et devraient être gardées confidentiellement. Elles doivent demeurer entre les quatre murs de cette salle et être conservées au fond de votre mémoire.

Quelques mots maintenant destinés spécialement à ceux qui sont avec nous depuis peu : Quels que soient vos problèmes, vous trouverez parmi nous des personnes qui en ont connu de semblables. Vous recevrez de l'aide si vous essayez de garder l'esprit ouvert. Vous en arriverez à constater qu'il n'y a pas de situation trop difficile pour être améliorée ni de malheur trop grand pour être soulagé.

Nous ne sommes pas parfaits. Il se peut que notre accueil n'ait pas bien traduit les sentiments chaleureux que nous vous portons. Mais après un certain temps, vous éprouverez pour nous un attachement très spécial – même si tous ne peuvent pas vous plaire également – et vous nous aimerez comme déjà nous vous aimons.

Dialoguez, discutez avec d'autres membres des points qui vous intéressent; mais qu'il n'y ait ni commérage ni critique. Au contraire, laissez grandir en vous, un jour à la fois, la compréhension, l'amour et la paix inspirés par le programme.

J'invite ceux qui le désirent à se joindre à moi pour la prière finale _____.

La Déclaration d'Al-Anon

Il est suggéré que les groupes terminent leurs réunions d'une façon acceptée par la conscience de groupe. De nombreux groupes récitent la Déclaration d'Al-Anon après la Formule suggérée pour clore les réunions Al-Anon/Alateen.

Ça commence par moi

Lorsque quelqu'un, quelque part,
tend la main en quête d'aide,
que la main d'Al-Anon et d'Alateen soit toujours là,
et que – *ça commence par moi.*

Lectures optionnelles

Les sélections suivantes sont des suggestions de thèmes de réunions ou de lectures optionnelles dans le cadre général de la réunion, tel qu'il aura été décidé par la conscience de groupe. Ces sélections sont empreintes de sagesse et d'informations que de nombreux membres et groupes ont trouvé utiles.

Lecture sur l'anonymat

Lorsque des nouveaux venus ou des visiteurs sont présents, il serait bon que le groupe ouvre la réunion en lisant une brève explication sur l'anonymat telle que celle-ci :

« Les membres utilisent leur nom au complet à l'intérieur de la fraternité quand ils le désirent. Le degré d'anonymat choisi par un membre (prénom, pseudonyme ou nom complet) n'est pas un sujet de critique. Chaque membre a le droit de décider.

Quel que soit notre choix personnel, nous protégeons l'anonymat de tous et de chacun dans la fraternité, Al-Anon/Alateen et AA. Cela signifie de ne révéler à personne, pas même à notre parenté, à nos amis ou à d'autres membres, qui nous voyons et ce que nous entendons à une réunion.

L'anonymat va plus loin que la simple protection du nom des membres. Nous avons tous besoin de nous sentir en sécurité, sachant que rien de ce qui a été vu ou entendu à une réunion ne sera révélé. Nous nous sentons libres de nous exprimer parmi nos amis Al-Anon parce que nous avons la certitude que ce que nous disons demeurera confidentiel. »

(Extrait de la sous-section « Anonymat » du « Condensé des politiques Al-Anon et Alateen » du *Manuel de Service Al-Anon/Alateen*. De plus amples informations sur l'anonymat tel qu'il s'applique à l'intérieur et à l'extérieur de la fraternité figurent dans cette section.)

Quatre idées primordiales

Les Douze Étapes suggèrent l'acceptation de quatre idées primordiales :

1. Nous sommes impuissants devant le problème de l'alcoolisme.

Lorsque nous pouvons honnêtement accepter cette vérité, nous éprouvons un sentiment de soulagement et d'espoir. Nous pouvons maintenant apporter toute notre attention à mettre de l'ordre dans notre propre vie. Nous pouvons poursuivre notre croissance spirituelle et obtenir réconfort et paix par la pratique du programme tout entier.

2. Nous pouvons confier notre vie à une Puissance supérieure à nous-mêmes. Maintenant que nos efforts bien intentionnés pour aider l'alcoolique ont abouti à un échec et que notre propre vie est devenue incontrôlable, nous nous rendons compte que nous ne pouvons pas faire face à notre problème d'une façon objective, et peut-être même ni d'une façon sensée. Nous découvrons dans Al-Anon une Puissance supérieure à nous-mêmes Qui peut guider notre vie dans des voies paisibles et utiles. Au début, cette Puissance peut nous sembler être le groupe, mais à mesure que nous acquérons des connaissances et que notre compréhension spirituelle s'accroît, beaucoup d'entre nous l'appelons Dieu, *tel que nous Le concevons*.

3. Nous devons changer tant notre attitude que nos actions. À mesure que nous consentons à admettre nos défauts, nous commençons à voir à quel point notre jugement est faussé. Nous nous rendons compte combien certaines de nos actions étaient dénuées de sagesse, combien certaines de nos attitudes étaient dépourvues d'amour. Nous essayons de reconnaître et de corriger ces défauts.

4. Nous conservons les bienfaits d'Al-Anon en les partageant avec d'autres. La vitalité et la vision prospective de la fraternité Al-Anon viennent de ce partage. Notre obligation première est envers ceux qui ont besoin d'aide. Guider celui qui désespère vers l'espoir et l'amour apporte autant de réconfort à celui qui donne qu'à celui qui reçoit.

Trois obstacles au succès dans Al-Anon*

Ce passage a aidé de nombreux groupes à résoudre certains de leurs problèmes :

Toutes les discussions Al-Anon devraient être constructives, utiles, pleines d'amour et de compréhension. En recherchant cet idéal,

*Ce texte est un extrait du dépliant Al-Anon *L'alcoolisme, un mal familial* (FP-4), © Al-Anon Family Group Headquarters, Inc., Virginia, 2005.

nous évitons les sujets qui peuvent faire naître des dissensions et nous distraire de nos objectifs.

1. Discussions sur la religion : Al-Anon n'est affilié à aucune secte ou dénomination religieuse. C'est un programme spirituel qui n'est basé sur aucune forme particulière de religion. Tous sont les bienvenus, qu'ils aient une affiliation ou non. Ne nous éloignons pas de notre but en entamant des discussions sur des doctrines religieuses spécifiques.

2. Comméragé : Nous nous réunissons afin de nous aider mutuellement à connaître et à mettre en pratique la philosophie Al-Anon. Dans de tels groupes, il ne peut y avoir place pour le comméragé. Nous ne discutons pas des membres ni d'autres personnes et surtout, nous ne discutons pas de l'alcoolique; l'importance que nous attachons à l'anonymat donne à Al-Anon la confiance du public. Répéter étourdiment ce que nous entendons aux réunions serait aller à l'encontre du vrai but que nous nous proposons en nous réunissant.

3. Domination : Nos dirigeants sont choisis pour servir, non pour gouverner. Aucun membre Al-Anon ne devrait régenter, assumer l'autorité ni donner de conseils. Notre programme est basé sur des suggestions, l'échange d'expériences et la rotation des fonctions. Chacun progresse à sa manière et à son propre rythme. Toute tentative pour gouverner ou diriger peut avoir des conséquences désastreuses sur l'harmonie du groupe.

Les explications suivantes ont aidé plusieurs nouveaux venus et membres de longue date à comprendre la maladie et comment ils ont été affectés.

Comprendre l'alcoolisme *

Qu'est-ce que l'alcoolisme?

L'Association médicale américaine reconnaît l'alcoolisme comme une maladie dont l'évolution peut être arrêtée, mais qui ne se guérit pas. Un de ses symptômes est un désir incontrôlable de boire. L'alcoolisme est une maladie progressive. Tant que l'alcoolique continuera de boire, son besoin s'accroîtra. Si la maladie n'est pas enrayée, elle peut conduire à la folie ou à la mort. Le seul moyen d'enrayer l'alcoolisme, c'est l'abstinence totale. La plupart des autorités en la matière s'accordent pour dire que même après des années d'abstinence, les alcooliques ne peuvent jamais contrôler leur consommation d'alcool quand ils recommencent à boire, parce que l'alcoolisme est une maladie incurable.

De nos jours, il existe plusieurs excellents traitements contre l'alcoolisme. La fraternité des Alcooliques Anonymes est la mieux connue et est généralement considérée comme la plus efficace. L'alcoolisme n'est plus un cas désespéré, pourvu qu'il soit reconnu et traité.

*Ce texte est un extrait de la brochure Al-Anon *Comprendre l'alcoolisme et se comprendre soi-même* (FP-48), ©Al-Anon Family Group Headquarters, Inc., Virginie, 2009.

Qui sont les alcooliques?

On retrouve toutes sortes de gens parmi les alcooliques : des gens de tous les milieux sociaux. Seul un faible pourcentage correspond au stéréotype du « vagabond » et du « clochard » mendiant dans les rues. La plupart fonctionnent relativement bien, mais leur consommation d'alcool a des répercussions sur certains aspects de leur vie. Leur vie familiale, leur vie sociale ou leur travail peut en souffrir. Les trois en sont parfois affectés. Les alcooliques sont des personnes dont la consommation d'alcool est cause d'un problème continu et croissant dans n'importe quel domaine de leur vie.

Pourquoi les alcooliques boivent-ils?

Les alcooliques boivent parce qu'ils pensent qu'ils doivent le faire. Ils emploient l'alcool comme béquille et comme évasion. Ils souffrent sur le plan émotif et ils se servent de l'alcool pour supprimer cette souffrance. Finalement, ils dépendent tellement de l'alcool qu'ils deviennent convaincus qu'ils sont incapables de vivre sans boisson alcoolisée. C'est l'*obsession*.

Quand des personnes alcooliques essaient de se passer d'alcool, les symptômes de sevrage sont si pénibles qu'elles recommencent à boire parce qu'il leur semble que c'est le seul moyen d'échapper à leur agonie. C'est la *dépendance*.

La plupart des alcooliques aimeraient boire de façon sociale. Ils consacrent beaucoup de temps et d'énergie à essayer de contrôler leur consommation d'alcool afin d'être capables de boire comme les autres. Ils peuvent essayer de ne boire qu'en fin de semaine ou de ne s'en tenir qu'à une seule sorte de boisson alcoolisée. Mais ils ne peuvent jamais être sûrs qu'ils seront capables de cesser de boire quand ils le voudront. Ils finissent toujours par s'enivrer, même quand ils s'étaient promis de ne pas le faire. C'est la *compulsion*.

Une des caractéristiques de cette maladie, c'est que ceux qui en sont atteints ne croient pas qu'ils sont malades. C'est la *négation*. L'espoir d'une réhabilitation repose sur leur capacité de reconnaître qu'ils ont besoin d'aide, leur désir de cesser de boire et leur consentement à admettre qu'ils ne peuvent pas faire face au problème seuls.

Se comprendre soi-même

Les familles et les amis sont affectés

L'alcoolisme est un mal familial. Cette impulsion irrésistible de boire affecte le buveur et elle affecte également les relations du buveur; son travail, ses amitiés, ses amours, son mariage, son rôle d'enfant ou de parent, rien n'échappe aux effets de l'alcoolisme. Ces relations particulières par lesquelles une personne établit vraiment des rapports étroits avec un alcoolique sont les plus affectées, et ceux qui sont le plus profondément atteints par le comportement d'une autre personne, ce sont nous qui lui portons le plus d'affection. Nous réagissons au comportement de

l'alcoolique. Nous constatons que sa consommation d'alcool est devenue exagérée et nous essayons de la contrôler. Nous avons honte des scènes en public, mais dans l'intimité nous essayons de prendre la situation en main. Avant longtemps nous nous sentirons responsables de ce qui arrive et endosserons les maux, les craintes, la culpabilité de l'alcoolique. Nous, aussi, pouvons devenir malades.

Même les personnes bien intentionnées commencent à compter le nombre de verres ingurgités par l'autre. Nous jetons des boissons dispendieuses dans l'évier, fouillons la maison à la recherche de bouteilles cachées, tendons l'oreille pour entendre ouvrir les canettes. Toute notre attention est concentrée sur ce que l'alcoolique fait ou ne fait pas, et sur les moyens de l'amener à cesser de boire. C'est là notre *obsession*.

Il est pénible de regarder un autre être humain se détruire lentement par l'alcool. Alors que l'alcoolique ne semble pas se préoccuper des factures, de son emploi, de ses enfants, de sa santé, ses proches commencent à s'inquiéter. Nous faisons l'erreur de le protéger. Nous réglons tout pour lui, présentons des excuses en son nom et faisons de pieux mensonges pour sauver des relations qui se détériorent. Notre inquiétude ne fait qu'augmenter. C'est là notre *anxiété*.

Tôt ou tard la conduite de l'alcoolique finit par irriter ceux qui l'entourent. Nous nous rendons compte que l'alcoolique ne prend pas ses responsabilités, qu'il ment, qu'il nous manipule.

Nous commençons à avoir l'impression que l'alcoolique ne nous aime pas et nous voulons lui rendre la pareille, le punir, lui faire expier les souffrances et les frustrations causées par sa façon incontrôlable de boire. C'est là notre *colère*.

Quelquefois, les proches de l'alcoolique commencent alors à jouer la comédie. Nous acceptons ses promesses, nous croyons, nous voulons croire que le problème n'existe plus chaque fois que survient une période de sobriété. Même quand le gros bon sens nous dit qu'il y a quelque chose d'anormal dans la façon dont l'alcoolique boit et raisonne, nous continuons à dissimuler ce que nous ressentons et ce que nous savons. C'est là notre *négation*.

Peut-être que le tort le plus grave causé à nous qui avons eu à passer une partie de notre vie auprès d'une personne alcoolique, c'est cette impression persistante d'être toujours en défaut d'une manière ou d'une autre; nous n'avons pas été à la hauteur de la situation, nous n'avons pas été assez séduisants, nous n'avons pas été assez intelligents pour régler ce problème à la place de l'être cher. Nous croyons qu'il y a quelque chose que nous avons fait ou n'avons pas fait. Ce sont là nos *sentiments de culpabilité*.

De l'aide et de l'espoir

Nous, qui nous sommes tournés vers Al-Anon, l'avons souvent fait en désespoir de cause, incapables de croire en la possibilité d'un changement,

incapables de continuer comme par le passé. Nous avons le sentiment d'être privés de quelqu'un d'aimant, d'être écrasés par les responsabilités, d'être rejetés, malaimés et seuls. Certains d'entre nous peuvent parfois agir de façon arrogante, prétentieuse, suffisante et dominatrice, mais nous venons tous à Al-Anon parce que nous voulons de l'aide et en avons besoin.

Même si ce sont les conséquences de la consommation d'alcool d'une autre personne qui nous ont amenés vers Al-Anon, nous avons rapidement découvert que nous devons modifier notre propre façon de penser pour être en mesure d'adopter une nouvelle approche positive de la vie. C'est dans Al-Anon que nous apprenons à surmonter notre obsession, notre anxiété, notre colère, notre négation et nos sentiments de culpabilité. C'est dans la fraternité que nous nous libérons du fardeau de nos émotions en partageant notre expérience, notre force et notre espoir. Au cours des réunions, nous en arrivons graduellement à comprendre qu'une grande partie de notre malaise provient de nos attitudes. Nous essayons de changer ces attitudes, nous prenons conscience de nos responsabilités envers nous-mêmes, nous découvrons notre propre valeur, nous apprenons à aimer et nous progressons spirituellement. Notre attention commence à être détournée de l'alcoolique et reportée là où nous avons quelque pouvoir – c'est-à-dire sur notre propre vie.

Après décision de la conscience de groupe, celui-ci peut choisir de lire d'autres sélections extraites de la Documentation Approuvée par la Conférence (DAC) en précisant la provenance des citations.

Historique : Al-Anon et Alateen

Comment les Groupes Familiaux Al-Anon prirent naissance

L'idée de former des Groupes Familiaux remonte presque à la fondation des Alcooliques Anonymes. Dès les débuts d'AA, de 1935 à 1941, des proches parents d'alcooliques en voie de réhabilitation se rendirent compte que pour résoudre leurs problèmes personnels, ils devaient appliquer les mêmes principes qui aidaient les alcooliques à se réhabiliter.

Quand les premiers membres AA visitèrent les groupes AA à travers le pays avec leurs épouses, celles-ci eurent l'occasion de dire aux conjoints/conjointes des nouveaux membres AA comment elles avaient été aidées en s'efforçant elles-mêmes de vivre selon les Douze Étapes des Alcooliques Anonymes et comment cela avait contribué à améliorer les relations familiales qui, souvent, demeuraient difficiles même après que l'alcoolique fut devenu sobre.

C'est ainsi que des époux/épouses et des parents de membres AA ont commencé à tenir des réunions pour discuter de *leurs* problèmes communs.

Dès 1948, de nombreux Groupes Familiaux avaient demandé au Bureau des Services Généraux d'AA de les inscrire dans l'annuaire d'AA et un grand nombre de parents d'alcooliques avaient réclamé de l'aide. Mais AA avait été conçu uniquement pour aider les alcooliques.

En 1951, deux épouses de membres AA, Lois W. et Anne B., formèrent un Bureau Central pour entrer en communication avec ces 87 requérants, établir de la coordination et les servir; 56 groupes répondirent. À la suite d'un sondage, le nom de Groupes Familiaux Al-Anon fut choisi. Le nom Al-Anon est tout simplement dérivé de la première syllabe d'« Alcooliques Anonymes ». Les Douze Étapes d'AA, pratiquement inchangées, et plus tard les Douze Traditions furent adoptées comme principes propres à servir de guides.

Notre fraternité attira bientôt l'attention du public. De nouveaux groupes et des personnes des États-Unis ainsi que d'autres pays écrivirent au Bureau Central au sujet de leurs problèmes. En 1954, un personnel rémunéré restreint devint nécessaire. Le Bureau Central fut constitué légalement en corporation en tant qu'organisme à but non lucratif sous le nom de « Al-Anon Family Group Headquarters, Inc. ».

En 1955, le premier livre d'Al-Anon, *The Al-Anon Family Groups, A Guide for the Families of Problem Drinkers*, fut publié. Depuis, plusieurs autres livres et dépliants ont été produits.

En 1961, Al-Anon inaugura sa première Conférence annuelle des Services Mondiaux, composée de délégués ainsi que du personnel administratif et des bénévoles du BSM, pour agir en tant que conscience collective de la fraternité. Dans le quart de siècle qui s'étend de 1951 à 1976, plus de 12 000 groupes formés aux États-Unis, au Canada et dans de nombreux pays d'outre-mer se sont ajoutés aux cinquante-six premiers groupes.

À partir de 2001, le BSM a commencé à inscrire des réunions en ligne; en 2007, des réunions téléphoniques et autres réunions électroniques; et l'année 2020 a vu le lancement de l'*Application Mobile Groupes Familiaux Al-Anon*. Les réunions électroniques ont fourni aux membres un moyen de se connecter et de partager le programme Al-Anon, quel que soit l'endroit où ils se trouvent.

À compter de 2022, il y avait plus de 25 000 groupes répartis dans 133 pays et plus de 107 réunions électroniques (numériques, médias sociaux et téléphoniques).

Comment Alateen prit naissance à l'intérieur des Groupes Familiaux Al-Anon

Les enfants adolescents des familles des alcooliques se sont vite rendu compte que leurs problèmes différaient de ceux des membres adultes. Alateen est né de ce besoin d'identification en 1957. Un garçon de dix-sept ans dont le père était membre AA et la mère membre Al-Anon avait tenté,

avec plus ou moins de succès, de résoudre ses problèmes par l'application des slogans et des Étapes d'AA.

Encouragé par ses parents, il invita cinq autres jeunes dont les parents étaient alcooliques à se joindre à lui pour former un groupement qui viendrait en aide à d'autres adolescents. L'idée fit son chemin et le nombre de groupes commença à augmenter.

En réponse aux articles distribués par le Bureau des Services Mondiaux, dix nouveaux groupes Alateen s'inscrivirent. En 1958, le Conseil d'Administration put annoncer la formation de 31 nouveaux groupes Alateen, ainsi que 39 autres en voie de formation, et faire part de son intention d'établir un Comité Alateen.

En 1957, des groupes Alateen de la Californie soumièrent, dans le but d'en faire une publication, le texte de *Youth and the Alcoholic Parent (L'adolescent et le parent alcoolique)*. Par la suite, plusieurs livres et dépliants furent publiés, de même qu'un bulletin, *Alateen Talk*, et la vidéo *Alateen Tells It Like It Is (Alateen raconte)* [n'est plus disponible].

À la fin de 1962, 203 groupes étaient inscrits et le programme Alateen gagnait d'autres pays. En avril 1964, une employée fut ajoutée au personnel du bureau pour s'occuper d'Alateen, correspondre avec les membres et les groupes, expédier un ensemble de documentation gratuite aux nouveaux groupes et fournir des renseignements aux professionnels intéressés.

En 2003, le Conseil d'Administration d'Al-Anon Family Group, Inc. a pris des mesures pour s'assurer de la sécurité des membres Alateen et des membres Al-Anon engagés dans le service Alateen. La motion Alateen de 2003 votée par le Conseil d'Administration exigeait que chaque Circonscription faisant partie de la structure de la Conférence des Services Mondiaux (CSM) établisse des consignes de sécurité et de conduite ainsi qu'une procédure en place pour l'assermentation des membres Al-Anon engagés dans le service Alateen.

En 2022, il y avait un grand nombre de dépliants, feuillets et livres Alateen, du matériel de service pour les Guides de groupe Alateen et un bulletin trimestriel, *Alateen Talk*. Des extraits traduits en français sont publiés sur le site Web al-anon.org sous le titre *Tribune Alateen*. Il y a plus de 1 600 groupes Alateen répartis à travers le monde, y compris six réunions Alateen qui se tiennent par voie électronique sur *l'Application Mobile Groupes Familiaux Al-Anon* à titre expérimental.

Former des Groupes Familiaux Al-Anon

Principes spirituels

Troisième Tradition

Lorsqu'ils se réunissent dans un but d'entraide, les parents d'alcooliques peuvent se nommer Groupes Familiaux Al-Anon pourvu

que, comme groupes, ils n'aient aucune affiliation. La seule condition requise pour faire partie d'Al-Anon, c'est qu'il y ait un problème d'alcoolisme chez un parent ou un ami.

Lorsque deux ou plusieurs parents ou amis d'alcooliques se réunissent pour résoudre leurs problèmes communs, ils peuvent s'appeler Groupes Familiaux Al-Anon pourvu que, comme groupes, ils n'aient aucune affiliation. Pour obtenir plus d'information, voir la directive *Former un groupe Al-Anon* (FG-12) et/ou communiquer avec le Bureau des Services Mondiaux ou la structure de service nationale.

Dans la structure de la Conférence des Services Mondiaux, tous les groupes Alateen sont inscrits conformément à la procédure Alateen de leur Circonscription. (Voir « Former un groupe Alateen ».) Pour les autres structures, les membres devraient s'adresser à leur bureau national.

Avantages d'inscrire son groupe auprès du BSM

- Afin d'atteindre le but unique d'Al-Anon qui est d'aider les familles et les amis des alcooliques, le BSM fournit des renseignements sur les réunions des groupes inscrits (aux nouveaux venus, aux professionnels et aux autres personnes). Les jour, heure et lieu physique ou plateforme électronique où ces groupes inscrits se réunissent sont affichés sur le site Web du BSM (al-anon.org) et ces renseignements sont fournis aux personnes qui téléphonent à la ligne d'appels sans frais du BSM, (888) 4AL-ANON.
- Grâce aux communications que le BSM envoie par courrier électronique et postal, les groupes inscrits restent en contact avec la fraternité mondiale.
- La conscience de groupe des groupes inscrits est entendue par l'intermédiaire de la Conférence des Services Mondiaux, laquelle établit un lien avec Al-Anon et Alateen à l'échelle mondiale assurant l'unité de but et un rapport commun d'amour et d'amitié dont chaque membre peut profiter, peu importe où il se trouve.
- Les groupes doivent s'inscrire pour recevoir la permission de partager ou d'afficher, lors de leurs réunions, du matériel protégé par droits d'auteur.

Facteurs à considérer lors de la formation d'un groupe Al-Anon ou Alateen

Choisir le jour et l'heure de la réunion

Avant de choisir une heure de réunion, il pourrait s'avérer utile de tenir compte des horaires des autres réunions Al-Anon et Alateen afin de minimiser les conflits de jours et d'heure.

Trouver un lieu où tenir les réunions du groupe

Les réunions Al-Anon et Alateen ont habituellement lieu chaque semaine dans un endroit accessible à tous, tel qu'une salle publique, une bibliothèque, ou une plateforme électronique. Lorsqu'il n'est pas possible de se rencontrer dans un endroit public, comme c'est le cas dans certains pays, un groupe peut temporairement se réunir au domicile d'un des membres. (Voir la section « Condensé des politiques Al-Anon et Alateen » du *Manuel de Service Al-Anon/Alateen* [FP-24/27] pour lire une description des réunions d'information et des réunions qui se tiennent dans les établissements à accès limité.)

Donner un nom au groupe

Quatrième Tradition

Chaque groupe devrait être autonome, sauf en ce qui peut affecter un autre groupe, ou Al-Anon ou AA dans leur ensemble.

Un nom de groupe Al-Anon ou Alateen reflète l'esprit du but premier d'Al-Anon qui est d'accueillir et d'offrir du réconfort aux familles et aux amis des alcooliques. Ces noms apparaissent souvent sur les sites Web ou les listes de réunions locales. Les noms de groupes peuvent inclure le thème de la réunion, tel qu'une Étape, un slogan, ou une expression représentant les principes Al-Anon. Un nom de groupe peut faire la référence de la ville où se tient la réunion. Lorsque le groupe choisit un nom, il prend soin d'éviter de suggérer une quelconque affiliation ou que nous donnons notre appui à un autre organisme, à d'autres programmes en douze Étapes, à des croyances religieuses ou à des établissements de rencontre.

Le nom d'un groupe Al-Anon ou Alateen reflète la Douzième Étape à l'œuvre. Les surnoms ou les tentatives pour trouver des noms humoristiques pouvant effrayer les membres éventuels et les inciter à ne pas assister à la réunion, il est suggéré de ne pas les utiliser dans le nom du groupe.

Le BSM inscrira des groupes ayant des noms les désignant comme étant pour les hommes, les femmes, les parents, les enfants adultes, les jeunes adultes, ou autre identification de genre, orientation sexuelle, etc., avec l'entente tacite que, conformément aux Troisième et Cinquième Traditions, le groupe est ouvert à quiconque est affecté par la consommation d'alcool d'une autre personne.

Dans l'esprit d'unité, le BSM passe en revue le nom des nouveaux groupes et peut demander à un groupe de choisir un autre nom si celui-ci n'est pas conforme aux principes Al-Anon/Alateen. (Voir aussi « Adhésion à la fraternité et réunions de groupes/Congrès » : « Adhésion et groupes » : « Choisir un nom de groupe » dans la section « Condensé des politiques Al-Anon et Alateen » du *Manuel de Service Al-Anon/Alateen* [FP-24/27].) Chaque groupe Al-Anon est inscrit avec les lettres GFA (pour Groupe Familial Al-Anon) afin de protéger l'anonymat des membres.

Désignation des membres participant à la réunion

Toutes les réunions des Groupes Familiaux Al-Anon sont ouvertes à toutes les personnes qui jugent que leur vie a été affectée par la consommation d'alcool d'une autre personne, que ce soit présentement ou dans le passé. Avec le consentement de ses participants, une réunion Al-Anon peut choisir d'être « Familles, amis et observateurs bienvenus » ou « Réservée aux familles et amis ».

Les réunions Al-Anon « **Familles, amis et observateurs bienvenus** » permettent la participation de personnes qui ne sont ni des membres de la famille ni des amis d'alcooliques, mais qui souhaitent se renseigner sur les Groupes Familiaux Al-Anon. Les visiteurs de réunions Al-Anon « Familles, amis et observateurs bienvenus » incluent des étudiants et des professionnels qui travaillent avec les alcooliques et leur famille.

Les réunions Al-Anon « **Réservées aux familles et amis** » sont limitées aux membres actuels et aux membres éventuels qui sont affectés par la consommation d'alcool d'une autre personne, leur donnant la latitude de raconter leur histoire et d'entendre les témoignages d'expérience, de force et d'espoir des uns et des autres sur une base confidentielle et anonyme.

Une réunion inscrite comme étant « Réservée aux familles et amis » peut, à l'occasion, choisir d'accueillir des observateurs, afin d'assurer que ceux qui montrent un intérêt en Al-Anon puissent trouver une réunion. Dans l'éventualité où un observateur se présente à une réunion « Réservée aux familles et amis », les membres peuvent rapidement parvenir à un consensus de groupe pour déterminer s'ils autorisent cette personne à assister à la réunion ou non. Dans un esprit de responsabilité, les groupes peuvent diriger l'observateur vers une réunion Al-Anon « Familles, amis et observateurs bienvenus ». Les membres sont encouragés à traiter les visiteurs avec courtoisie étant donné qu'ils expriment un intérêt pour notre fraternité.

On demande aux personnes qui assistent aux réunions Al-Anon « Familles, amis et observateurs bienvenus » en tant qu'observateurs de se conformer aux principes qui guident la participation dans toutes les réunions des Groupes Familiaux Al-Anon, plus particulièrement les principes de confidentialité. Nous rappelons aux membres de prendre garde à ce qu'ils décident de partager lorsque des observateurs sont présents à la réunion.

Tous les groupes Alateen sont désignés comme étant des réunions « Réservées aux familles et amis », avec une participation limitée aux jeunes gens affectés par la consommation d'alcool d'une autre personne et aux membres Al-Anon engagés dans le service Alateen qui ont suivi la procédure de qualification de leur Circonscription et qui servent comme Guides de groupe Alateen. À l'occasion, les serviteurs de confiance

désignés par la Circonscription peuvent aussi, assister à une réunion Alateen en tant que ressource du groupe conformément aux exigences de sécurité et de conduite de la Circonscription. (Voir « Former un groupe Alateen » : « Réunions Alateen » et « Alateen » dans la section « Condensé des politiques Al-Anon et Alateen » du *Manuel de Service Al-Anon/Alateen*.)

Facteurs à considérer lors de la formation d'un groupe Al-Anon

Tenir des réunions pour débutants

Les réunions pour débutants donnent aux nouveaux venus l'occasion de parler de leurs sentiments dans un environnement bienveillant et sécurisant et d'apprendre des membres Al-Anon actuels qui partagent l'expérience, la force et l'espoir qu'ils ont gagnés en mettant en pratique le programme Al-Anon. Les membres Al-Anon de longue date utilisent la Documentation Approuvée par la Conférence durant ces réunions. Ils discutent des trois premières Étapes et partagent sur les effets à long terme de la maladie de l'alcoolisme.

Certains groupes Al-Anon tiennent des réunions distinctes pour débutants à un horaire déterminé, avant, durant, ou après la réunion Al-Anon régulière. Ces réunions pour débutants font partie du groupe Al-Anon et *ne s'inscrivent pas séparément*. Elles sont animées par le Représentant du groupe Al-Anon où elles se déroulent. Il y a une case sur le Formulaire d'inscription pour les nouveaux groupes Al-Anon qui permet de préciser si le groupe applique une telle formule.

Inscrire des réunions multiples

Bien que la majorité des nouveaux groupes soit des groupes individuels, certains groupes constituent plusieurs réunions. Il s'agit de groupes qui se réunissent deux jours ou plus dans le même local.

Afin de prendre une décision bien informée, il est suggéré que les membres du groupe discutent en détail des avantages et des inconvénients liés au fait d'être un groupe avec des réunions multiples avant d'inscrire un groupe ayant des réunions multiples :

- Les groupes qui sont inscrits indépendamment peuvent avoir leurs propres Représentant de Groupe qui les sert au-delà du niveau du groupe; une adresse postale courante pour recevoir les envois du BSM, de la Circonscription et de leur localité, et des contacts téléphoniques pour le public.
- Les groupes qui s'inscrivent comme ayant des réunions multiples partagent le même nom, le même numéro d'identification fourni

par le BSM, la même adresse postale courante, les mêmes contacts téléphoniques et le même Représentant de Groupe. Le courrier (postal et électronique) provenant du District, de la Circonscription et du BSM est envoyé à une seule adresse courante afin d'être distribué à l'ensemble des réunions du groupe. Les groupes ayant des réunions multiples n'ont qu'une voix et un vote aux réunions du District et de l'Assemblée de la Circonscription. Les groupes à réunions multiples pourraient prendre en considération la façon et le moment de tenir des réunions d'affaires afin de s'assurer que les membres qui assistent à des réunions différentes puissent communiquer l'information et participer aux décisions de groupe. (Voir « Affaires du groupe » : « Réunions d'affaires du groupe et conscience de groupe » : « Réunions d'affaires du groupe ».)

Procédures pour former un groupe Al-Anon

Informations pour contacter le groupe

Le but premier des Groupes Familiaux Al-Anon étant de fournir de l'aide et de l'espoir aux parents et amis des alcooliques, les groupes sont encouragés à créer et pourvoir des postes de contacts de groupe aussi rapidement que possible.

Adresse postale courante

L'**adresse postale courante** est un membre du groupe qui assiste régulièrement aux réunions du groupe et accepte de recevoir et distribuer le courrier du groupe et qui pense garder les mêmes coordonnées pendant au moins un an. Bien que ce ne soit pas obligatoire, l'adresse postale courante peut être le Représentant de Groupe (RG) ou un autre responsable du groupe. Chaque groupe devrait avoir une personne qui accepte de recevoir des communications et de les partager avec le groupe, car il est essentiel de pouvoir contacter le groupe.

Le courrier électronique est utilisé pour envoyer au groupe des communications à caractère urgent et le notifier lorsque le bulletin de nouvelles mensuel du BSM est mis à leur disposition. L'adresse électronique du membre qui fait office d'adresse postale courante du groupe sera utilisée pour les envois provenant du BSM, excepté quand le groupe a sa propre adresse électronique. (Voir « Adresse électronique du groupe ».)

Une adresse postale courante qui est régulièrement mise à jour assure au groupe de recevoir promptement toutes les communications. Quand l'adresse postale courante change, le BSM et le corps de service local doivent en être avisés immédiatement pour éviter l'interruption des services offerts au groupe.

Adresse électronique du groupe

Un groupe a l'option de créer une **adresse électronique pour le groupe** afin de recevoir de la correspondance électronique. (Voir « Anonymat » dans la section « Condensé des politiques Al-Anon et Alateen » du *Manuel de Service Al-Anon/Alateen* pour obtenir des suggestions sur le maintien de l'anonymat personnel lorsqu'on utilise le courrier électronique à l'intérieur de la fraternité.)

Contact téléphonique pour le public

Les contacts téléphoniques sont des membres du groupe qui consentent à recevoir des appels téléphoniques et à offrir un accueil chaleureux aux nouveaux venus, aux visiteurs, aux professionnels et à toute autre personne qui souhaite obtenir des renseignements sur leur groupe Al-Anon. Ces membres invitent personnellement les nouveaux venus à assister à leur prochaine réunion et fournissent aussi des détails sur la façon de participer à la réunion du groupe. Servir comme contact téléphonique du groupe est la Douzième Étape à l'œuvre. Le prénom et le numéro de téléphone du contact téléphonique sont susceptibles d'être communiqués aux personnes qui contactent la ligne d'appels sans frais pour obtenir des renseignements sur les réunions Al-Anon. Conformément à la Onzième Tradition, il n'est pas approprié d'afficher les noms et les numéros de téléphone de membres sur les espaces publics tels que les sites Web ou les affiches.

Communication avec le BSM

Comme ils font partie de la fraternité mondiale Al-Anon et Alateen, nous demandons aux groupes de fournir une adresse postale et une adresse électronique afin de recevoir des nouvelles et de l'information du BSM.

Processus d'inscription au BSM *

Le BSM inscrira n'importe quel groupe avec l'entente tacite qu'il respectera les Traditions Al-Anon et qu'il n'appuie ni n'est affilié à aucune entité ou pratique de l'extérieur.

Les réunions mixtes composées de membres Al-Anon et de membres AA, les réunions uniquement composées de membres AA, et les groupes pratiquant des thérapies particulières telles que la méditation guidée, ne sont pas conformes aux principes Al-Anon et ne répondent pas aux critères nécessaires pour devenir des groupes Al-Anon.

Le processus d'inscription est simple :

- Déterminez le lieu, le jour et l'heure de la réunion.
- Passez en revue la directive *Former un groupe Al-Anon* (FG-12)
- Désignez qui seront les participants à la réunion (« Familles, amis et observateurs bienvenus » ou « Réservée aux familles et amis »).
- Décidez de la formule de réunion (ex. : Étapes, Traditions, Concepts,

*Dans les autres pays en dehors de la structure de la Conférence des Services Mondiaux, les services offerts aux nouveaux groupes peuvent différer.

documentation, sujet/discussion, etc. [Voir « Suggestions pour les réunions »].)

- (Optionnel) Choisir un type de réunion pour un certain groupe de personnes (par exemple, enfants adultes, parents/grands-parents, femmes, hommes, LGBTQIA+ et jeunes adultes) avec l'entente tacite que tous les groupes Al-Anon accueillent toute personne recherchant une réunion Al-Anon (Troisième Tradition).
- Afin d'obtenir des informations sur la procédure d'inscription des groupes de votre Circonscription et/ou Service d'Information Al-Anon (SIA), communiquez avec le Représentant de District ou le Coordonnateur des Fichiers de groupes de votre Circonscription.
- Remplissez le formulaire d'inscription pour les nouveaux groupes Al-Anon qui est affiché sur al-anon.org, section « Membres ». Le BSM et le Coordonnateur des Fichiers de groupes sont tous deux notifiés une fois que le formulaire est soumis en ligne. (Les instructions et la version imprimable du formulaire sont disponibles au même endroit.)

Après révision du formulaire dûment rempli, le BSM assigne un numéro d'identification (WSO ID) au groupe et envoie un étui contenant du matériel d'information à l'adresse postale courante du groupe. (Voir « Facteurs à considérer lors de la formation d'un groupe Al-Anon ou Alateen ».)

Les groupes éventuels peuvent communiquer avec le BSM pour obtenir des informations supplémentaires.

Fonctions de service de base du groupe

Le leadership d'un groupe devrait demeurer simple.

Un **petit groupe** a besoin d'une adresse postale courante, d'un Représentant de Groupe (RG), d'un président et d'un secrétaire; ce dernier assume souvent la fonction de trésorier jusqu'à ce que le groupe soit assez large pour en élire un. Un ou deux membres acceptent que leur nom soit listé comme contacts téléphoniques du groupe et de prendre des appels de Douzième Étape provenant de nouveaux venus. (Voir « Contacts téléphoniques pour le public ».)

À mesure que le groupe s'agrandit, d'autres occasions de faire du travail de service peuvent être ajoutées telles que trésorier, responsable de la documentation, responsable de l'accueil, personne chargée d'accueillir les nouveaux venus, et autres fonctions suggérées par la conscience de groupe.

Les **groupes qui ont beaucoup de membres** peuvent choisir un préposé aux programmes, un Comité d'affaires ou de directives et un Représentant au Service d'Information (RSI) en plus des autres fonctions qui sont suggérées par la conscience de groupe. Lorsque c'est possible, des suppléants sont élus pour chaque fonction.

(Voir les détails concernant le rôle des serviteurs de confiance dans « Fonctions suggérées pour les responsables de groupes/dirigeants ».)

Facteurs à considérer lors de la formation d'un groupe Alateen

Dans les endroits où les groupes Al-Anon sont solidement établis, il est suggéré d'aider les plus jeunes membres de la famille Al-Anon en formant un groupe Alateen conformément à la procédure Alateen de la Circonscription. À l'heure où nous publions ce *Manuel*, le BSM n'inscrit pas de réunions Alateen électroniques qui ne sont pas présentement gérées par le BSM.

Ces groupes sont habituellement formés à la suggestion d'un membre Al-Anon ou AA, d'un professionnel, du personnel scolaire ou des adolescents eux-mêmes. Les groupes Alateen requièrent des Guides de groupe Alateen qui ont suivi la procédure de qualification Alateen de leur Circonscription en tant que membres Al-Anon engagés dans le service Alateen et qui répondent à l'ensemble des exigences de sécurité et de conduite de la Circonscription quant au travail de service Alateen. Les membres Al-Anon qui sont aussi membres AA adhérant aux exigences de leur Circonscription peuvent faire du travail de service pour Alateen. L'anonymat concernant d'autres programmes est conservé lors des réunions Alateen, tout comme il le serait dans un groupe Al-Anon. Puisque Alateen fait partie intégrante d'Al-Anon, l'accent devrait être mis sur l'interprétation Al-Anon/Alateen du programme.

Les parents/tuteurs qui ont récemment complété la procédure de qualification Alateen de leur Circonscription peuvent servir en tant que Guides Alateen; toutefois, lorsque cela est possible, il est préférable que le Guide ne soit le parent d'aucun des membres Alateen du groupe.

Des suggestions sur la sélection d'un lieu de réunion et le choix d'un nom de groupe peuvent être trouvées sous « Facteurs à considérer lors de la formation d'un groupe Al-Anon ou Alateen ». Des informations supplémentaires sont disponibles dans les directives *Former un groupe Alateen* (FG-19) et *Directives de sécurité Alateen* (FG-34) qui sont mises à votre disposition à al-anon.org, section « Membres ». (Voir aussi « Alateen » dans la section « Condensé des politiques Al-Anon et Alateen » du *Manuel de Service Al-Anon/Alateen*.)

Procédures pour former un groupe Alateen

Lorsque le Bureau des Services Mondiaux reçoit une demande au sujet de la formation d'un groupe Alateen, le BSM encourage le membre qui appelle à s'adresser au Coordonnateur Alateen de leur Circonscription pour obtenir des renseignements sur l'inscription des groupes ou sur la procédure de qualification Alateen de la Circonscription pour les membres Al-Anon engagés dans le service Alateen.

Les formulaires d'inscription/de mise à jour Alateen et les formulaires destinés aux membres Al-Anon engagés dans le service Alateen sont distribués par la Circonscription et soumis au BSM selon la procédure Alateen de la Circonscription. Lorsque le BSM reçoit le formulaire d'inscription d'un nouveau groupe Alateen envoyé par la Circonscription, le BSM inscrit le groupe et lui assigne un numéro d'identification. Le nom du groupe est ajouté à la liste de distribution afin que celui-ci puisse recevoir les publications gratuites envoyées par le BSM. Ces publications qui incluent *Alateen Talk* [anglais seulement] ainsi que d'autres correspondances du BSM sont envoyées à l'adresse postale courante du groupe qui figure sur le formulaire d'inscription du groupe. (Voir « Fonctions de service du groupe » : « Adresse postale courante ».) Les contacts téléphoniques et les adresses postales des groupes Alateen sont des membres Al-Anon engagés dans le service Alateen certifiés par leur Circonscription.

La ligne d'appels sans frais du BSM pour les réunions peut diriger des membres éventuels vers ce groupe. Les coordonnées de la personne-ressource peuvent être fournies à ceux qui font la demande d'informations spécifiques concernant la réunion telles que l'itinéraire, la porte à utiliser, la tranche d'âge des membres Alateen, etc. Il est important que le groupe informe sa Circonscription de tout changement d'informations le concernant. Les changements pour les groupes Alateen sont soumis au BSM en suivant la procédure Alateen de la Circonscription.

Au début, il est parfois difficile pour le groupe Alateen d'entièrement subvenir à ses propres besoins. Le financement du groupe pour des dépenses telles que la documentation, les rafraîchissements et le loyer peut être apporté par des groupes Al-Anon, mais uniquement jusqu'à ce que le groupe Alateen soit capable de pourvoir à ses propres besoins. Certains adolescents n'ont parfois pas beaucoup d'argent, mais l'acte spirituel de faire une contribution renforce l'idée qu'ils sont des membres à part entière.

Certaines réunions de groupe Alateen se tiennent dans les écoles, durant les horaires scolaires et seuls des étudiants de l'école en question y assistent. Les Guides de groupe Alateen qui assistent à ces réunions à accès limité doivent aussi s'être conformés à la procédure de qualification Alateen de la Circonscription, ainsi qu'aux consignes de sécurité de l'établissement scolaire. De plus amples informations sur les réunions en milieu scolaire sont disponibles dans la directive : *Réunions en milieu scolaire* (FG-5) et dans le dépliant : *Renseignements destinés aux éducateurs* (FS-64) ainsi que la sous-section « Alateen » du « Condensé des politiques Al-Anon et Alateen », *Manuel de Service Al-Anon/Alateen* (FP-24/27).

Le BSM encourage toute personne souhaitant former un groupe dans un pays en dehors de la structure de la Conférence des services Mondiaux, à s'adresser au comité de service national ou au Bureau des Services

Généraux (BSG) de ce pays, s'il y en a un. (Voir aussi le paragraphe « Facteurs à considérer lors de la formation d'un groupe Al-Anon ou Alateen ».)

Réunions Alateen

Troisième Tradition – Alateen

La seule condition requise pour faire partie d'Alateen, c'est qu'il y ait un problème d'alcoolisme chez un parent ou un ami. Lorsqu'ils se réunissent dans un but d'entraide, les adolescents ayant des parents alcooliques peuvent se nommer Groupes Alateen pourvu que, comme groupes, ils n'aient aucune affiliation.

Les réunions Alateen sont « Réservées aux familles et amis » et sont limitées aux jeunes gens affectés par la consommation d'alcool d'une autre personne. Seuls les membres Alateen et les membres Al-Anon engagés dans le service Alateen certifiés par la Circonscription qui sont assignés comme Guides de groupe Alateen peuvent y assister. Des serveurs de confiance de la Circonscription peuvent quelquefois y assister comme ressource pour le groupe en suivant les consignes Alateen de conduite et sécurité de la Circonscription.

Les groupes qui tiennent des réunions chaque semaine sont susceptibles de s'établir plus solidement dès les débuts, en particulier si, entre les réunions, les membres communiquent entre eux pour parler de leurs problèmes. Des réunions hebdomadaires fournissent aux membres des occasions plus fréquentes d'étudier le programme et de l'appliquer dans leur vie quotidienne.

Tous les Guides de groupe Alateen, même ceux qui le font de façon temporaire ou en tant que suppléant, doivent s'être conformés à la procédure de qualification Alateen de la Circonscription avant de pouvoir servir dans Alateen. Lorsque le Guide de groupe Alateen habituel n'est pas disponible, un autre membre Al-Anon qui s'est conformé à la procédure Alateen peut servir en tant que Guide de groupe Alateen.

Les membres Alateen sont toujours les bienvenus aux réunions Al-Anon. Lorsqu'il n'y a pas de membre Al-Anon qualifié pour servir de Guide Alateen, les membres Alateen sont encouragés à assister à une réunion Al-Anon. La présence d'un membre Al-Anon engagé dans le service Alateen n'est pas requise lorsque les adolescents assistent à une réunion Al-Anon; le groupe Al-Anon est responsable de la sécurité de tous les participants. (Voir « Alateen » dans la section « Condensé des politiques Al-Anon et Alateen » du *Manuel de Service Al-Anon/Alateen*.)

Les groupes Alateen peuvent tenir une réunion « Familles, amis et observateurs bienvenus (annuelle, semestrielle ou trimestrielle) pour célébrer l'anniversaire du groupe, renseigner les professionnels ou d'autres personnes sur Alateen, ou pour toute autre occasion spéciale.

Ces réunions peuvent avoir un ou plusieurs conférenciers qui expliquent comment fonctionne le programme Al-Anon/Alateen. Les directives *La réunion Al-Anon ouverte* (FG-27) et *Une réunion itinérante* (FG-22) peuvent être une excellente source d'information.

L'essentiel pour les réunions de groupes

Admissibilité

Troisième Tradition

Lorsqu'ils se réunissent dans un but d'entraide, les parents d'alcooliques peuvent se nommer Groupes Familiaux Al-Anon pourvu que, comme groupes, ils n'aient aucune affiliation. La seule condition requise pour faire partie d'Al-Anon, c'est qu'il y ait un problème d'alcoolisme chez un parent ou un ami.

Al-Anon/Alateen est ouvert à quiconque juge que sa vie est profondément affectée par la consommation d'alcool d'une autre personne, que ce soit présentement ou dans le passé. Conformément à la Troisième Tradition, tous les membres de la famille et les amis du buveur problème sont encouragés à assister aux réunions Al-Anon afin de décider si Al-Anon peut les aider. Les nouveaux membres sont encouragés à assister à plusieurs réunions afin de trouver des groupes où ils se sentent à l'aise.

Les membres se joignent aux groupes locaux où le programme Al-Anon/Alateen est partagé et où les membres participent au travail de service au niveau du groupe. Les membres Al-Anon et Alateen considèrent généralement un groupe particulier comme étant leur « groupe d'appartenance ». Un groupe d'appartenance encourage la croissance personnelle des membres et du groupe en offrant une grande variété d'opportunités de service au sein du groupe et en reliant ses membres à la fraternité au niveau mondial par le biais du service au niveau du District, de la Circonscription, et des services mondiaux.

Donner son témoignage aux réunions Al-Anon/Alateen

Première Tradition

Notre bien commun devrait venir en premier lieu; le progrès personnel de la majorité repose sur l'unité.

Dans les réunions de groupe, nous partageons notre propre expérience, notre force et notre espoir en gardant l'accent sur nous-mêmes et sur la façon dont le programme Al-Anon/Alateen nous a aidés à changer notre attitude et nos actions. Nos discussions sont centrées sur les solutions à

nos propres difficultés. Nous nous efforçons de ne pas raconter l'histoire d'autres personnes ni de répéter ce que nous voyons ou entendons, protégeant toujours mutuellement notre anonymat, aussi bien que l'anonymat des membres Al-Anon, Alateen et AA.

Nous nous concentrons sur nos sentiments et nos attitudes, plutôt que sur les détails relatifs à notre situation. Les membres laissent leurs autres affiliations (telles que les autres programmes en Douze Étapes en dehors des réunions).

Il est suggéré que les membres Al-Anon/Alateen évitent de discuter de croyances et idées sur la religion, de se critiquer les uns les autres, ou d'émettre des critiques envers l'alcoolique, de faire du commérage, ou de révéler des détails personnels concernant leurs problèmes. Des conversations plus détaillées peuvent se tenir entre les réunions, en privé avec un autre membre, ou un Parrain ou une Marraine. (Voir « Trois obstacles au succès dans Al-Anon » et « Parrainage personnel et parrainage de groupe ».)

Accueil des nouveaux membres

Le nouveau venu qui se présente à Al-Anon/Alateen est souvent nerveux, seul et habituellement désespéré. L'attention personnelle et l'amitié d'un membre connaissant bien le programme peut être d'un grand secours, en plus de l'aide, des suggestions, et de la documentation qu'il recevra du groupe.

Si un groupe tient des réunions pour débutants, les nouveaux venus au programme Al-Anon/Alateen sont encouragés à y assister. Quand le nouveau membre a assisté à quelques réunions régulières, les membres du groupe l'encouragent à s'exprimer, lui demandent de lire à haute voix la Prière de Sérénité, le Préambule suggéré aux groupes, ou de prendre une petite responsabilité dans le groupe afin qu'il ait un sentiment d'appartenance.

Là où il n'y a pas de réunions pour débutants, les membres peuvent brièvement partager leur expérience, leur force et leur espoir; fournir aux nouveaux venus de la Documentation Approuvée par la Conférence (entre autres *l'Étui pour débutants* ou *Bienvenue au nouveau venu!* [eFK-10]); les encourager à lire cette documentation; proposer de discuter ou de s'envoyer des messages textes entre les réunions, et partager l'importance de se servir du programme pour faire face aux problèmes.

Il est parfois utile d'expliquer aux nouveaux membres du groupe ce qu'est la formule type de la réunion et la méthode pour donner son témoignage, et de les informer que, dans les réunions Al-Anon, les membres évitent de discuter de doctrines religieuses, de thérapies spécifiques et d'autres affiliations.

Il est également bon de rester en contact avec les nouveaux membres entre les réunions.

Pour plus d'informations, voir la directive *Réunions pour débutants* (FG-2).

Anonymat

Douzième Tradition

L'anonymat est la base spirituelle de toutes nos Traditions, nous rappelant toujours de placer les principes au-dessus des personnalités.

L'anonymat dans Al-Anon est une marque de confiance sacrée, qui est la base de notre fraternité et de sa survie.

Le principe de l'anonymat est essentiel pour assurer aux nouveaux venus la confidentialité des personnes présentes et des informations qui sont partagées lors des réunions. Au fil du temps, certains membres décident d'annoncer leur appartenance à Al-Anon aux professionnels dans la communauté de sorte que d'autres personnes puissent recevoir l'aide d'Al-Anon. Chaque membre choisit les circonstances et la raison pour annoncer son appartenance à Al-Anon aux personnes en dehors de la réunion à laquelle il assiste. Le principe de l'anonymat encourage chaque membre à respecter les raisons de cette décision personnelle et à n'émettre aucun jugement à son sujet.

Note : L'anonymat est un principe spirituel et ne peut pas être utilisé comme base légale pour justifier de comportements criminels, passés ou présents. Il est sage de se rappeler que les réunions Al-Anon et Alateen ne sont pas au-dessus des lois. Les membres doivent prendre soin d'analyser la situation lorsqu'ils décident de rapporter des informations aux autorités locales, de l'état, de la province ou aux autorités nationales.

Onzième Tradition

Notre politique en relations publiques est basée sur l'attrait plutôt que sur la réclame; nous devons toujours garder notre anonymat personnel aux niveaux de la presse, de la radio, du cinéma et de la télévision. Nous devons protéger avec un soin spécial l'anonymat de tous les membres AA.

Le principe de l'anonymat agit bien comme protection pour les membres au niveau public pour leur assurer que nul ne se servira d'Al-Anon pour son profit, son prestige ou son pouvoir. Cela signifie que les noms complets et les visages des membres Al-Anon et Alateen ne sont pas utilisés aux niveaux de la presse, de la radio, du cinéma, de la télévision et de l'Internet. Aucun membre Al-Anon ne peut s'exprimer au nom d'Al-Anon dans son ensemble auprès des médias. Le témoignage d'aucun membre n'est plus important que celui d'un autre. Nous sommes une fraternité d'égaux et le programme Al-Anon est un programme basé sur les principes et non les personnalités.

Aux réunions Al-Anon, aux anniversaires de groupes, aux congrès ou aux ateliers auxquels assistent des non-membres, les membres Al-Anon et Alateen sont libres de décider du degré d'anonymat qu'ils désirent conserver. Il est suggéré d'ouvrir de telles réunions par une brève explication des Onzième et Douzième Traditions. On suggère entre autres ceci :

« Il y a peut-être parmi vous certaines personnes qui ne connaissent pas bien notre Tradition relative à l'anonymat personnel dans n'importe quel type de médias, la presse, la radio, le cinéma, la télévision, l'Internet ou toute autre forme de média électronique.

Si tel est le cas, nous demandons respectueusement que nul membre ou conférencier Al-Anon, Alateen ou AA ne soit identifié par son nom au complet ou par sa photo dans la publication, la diffusion de reportages ou l'affichage de notre réunion par voie électronique.

L'assurance que notre anonymat est respecté est essentielle dans nos efforts pour apporter de l'aide aux autres familles des alcooliques, et notre Tradition relative à l'anonymat nous rappelle de placer les principes Al-Anon et Alateen au-dessus des personnalités.

Les membres planifiant des événements voudront peut-être faire une remarque concernant l'anonymat et la prise de photos. Voici une suggestion d'énoncé :

Par respect des autres, nous vous prions de ne prendre aucune photo durant les réunions se déroulant durant cet événement. Lorsque vous prenez des photos, prenez soin de ne pas prendre de photos de membres Al-Anon, Alateen, AA, ou de leurs invités qui n'ont pas donné leur permission, et qui ne veulent peut-être pas être pris en photo. Dans l'esprit de la Onzième Tradition, nous vous prions de ne pas afficher de photos susceptibles d'identifier les membres Al-Anon, Alateen, AA, ou leurs invités sur les sites Web publics, ou sur les pages des sites de médias sociaux accessibles à tous. »

Voir « Anonymat » dans la section « Condensé des politiques Al-Anon et Alateen » du *Manuel de Service Al-Anon/Alateen* pour en savoir plus sur le principe de l'anonymat.

Suggestions pour les réunions

Il n'y a pas de formule rigide pour une réunion Al-Anon ou Alateen. La façon générale de procéder est d'avoir un président ou animateur pour ouvrir et clore la réunion, annoncer le thème choisi ou présenter les conférenciers invités ou les membres qui partageront l'expérience, la force et l'espoir qu'ils ont reçus par la mise en pratique du programme Al-Anon. L'expérience nous suggère qu'on peut couvrir plus de choses quand les membres partagent sur un thème principal et que l'occasion de donner son témoignage est offerte au plus grand nombre possible de membres.

Réunions de discussion

Le président ou l'animateur présente un thème afin d'aider les membres à centrer leurs pensées et à discuter du sujet tel qu'il s'applique à eux. Les sujets peuvent inclure :

- **Les Douze Étapes** : Il est suggéré qu'une des Étapes soit au programme au moins une fois par mois. Le président ou animateur

lit habituellement l'Étape et l'explication donnée dans les livres *Les Douze Étapes & les Douze Traditions d'Al-Anon* (FB-8), *Comment Al-Anon œuvre pour les familles et les amis des alcooliques* (FB-32) ou *Les Voies du rétablissement : les Étapes, les Traditions et les Concepts d'Al-Anon* (FB-24) et le cahier d'exercices complément du livre (FP-93), le cahier d'exercices *Atteindre la liberté personnelle – Vivre les Héritages* (FP-92), ou dans un numéro de la revue *Le lien*. Les Étapes sont aussi traitées dans plusieurs autres publications Al-Anon. Les membres peuvent ensuite commenter l'Étape à l'étude et expliquer comment elle s'applique à leur situation.

- **Les Douze Traditions :** Le groupe étudie une ou plusieurs Traditions et leur valeur pour maintenir l'harmonie et la croissance du groupe, gardant à l'esprit comme but l'unité d'Al-Anon à travers le monde. La façon de procéder pour une réunion sur les Douze Traditions et les sources de référence sont, dans l'ensemble, les mêmes que pour les réunions sur les Douze Étapes.
- **Les Douze Concepts de Service :** On peut avoir une meilleure compréhension d'Al-Anon en tant que service à l'échelle mondiale et de l'application de ces principes dans notre vie personnelle par l'étude des Douze Concepts de Service d'Al-Anon, figurant dans le *Manuel de Service*, dans les livres : *Comment Al-Anon œuvre pour les familles et les amis des alcooliques* (FB-32); *Les Voies du rétablissement : les Étapes, les Traditions et les Concepts d'Al-Anon* (FB-24) et le cahier d'exercices complément du livre (FP-93); le cahier d'exercices *Atteindre la liberté personnelle – Vivre les Héritages* (FP-92) et dans la brochure, *Les Concepts : le secret d'Al-Anon le mieux gardé?* (FP-57).
- **Slogans d'Al-Anon :** Un ou plusieurs slogans peuvent servir de base à une discussion sur leur valeur dans la vie quotidienne. Ceux-ci figurent dans le livre *Comment Al-Anon œuvre pour les familles et les amis des alcooliques* (FB-32) et un peu partout dans nos livres, notre documentation et nos bulletins de nouvelles. Ils nous aident également à faire face aux situations personnelles qui se présentent tous les jours.
- **Panel de discussion :** Les membres présents sont invités soumettre des questions de façon anonyme s'ils le désirent, à un panel composé de deux ou trois membres choisis par le président ou l'animateur pour qu'ils partagent leur expérience dans le programme Al-Anon. Cela peut également être suivi d'une discussion amicale à laquelle tout le groupe prend part; le président peut s'assurer que personne ne monopolise la discussion en limitant à une ou deux minutes l'intervention de chacun.
- **Étude de la documentation :** La Documentation Al-Anon Approuvée par la Conférence (DAC) est une source inépuisable de thèmes de réunions. De nombreux groupes consacrent une réunion par mois

pour discuter d'un sujet particulièrement intéressant traité dans le plus récent numéro de la revue *The Forum*. La revue *The Forum* est une publication mensuelle en anglais pour les membres Al-Anon/Alateen qui est approuvée par la Conférence et qui peut être utilisée dans les réunions, pour présenter des sujets de discussion pour la réunion et pour des discussions de groupe sur les témoignages personnels. De même, les revues *Le lien* et *Al-Anon y Alateen en acción* sont respectivement disponibles pour les membres de langue française et espagnole. Les membres peuvent également avoir une discussion sur les lectures optionnelles figurant dans « Cadre général suggéré pour les réunions ».

Réunions avec conférenciers

- **Témoignages personnels** : Deux ou trois membres Al-Anon ou Alateen peuvent être invités à prendre la parole au cours de la réunion pour dire comment le programme Al-Anon les aide dans leur vie quotidienne.
- **Échanges entre groupes** : Un membre ou une équipe de conférenciers d'un autre groupe, y compris Alateen, peut être disposé à faire un échange de conférenciers entre groupes.
- **Occasions spéciales** : Les occasions spéciales, telles que les anniversaires de groupes, peuvent servir d'invitation pour faire connaître le programme Al-Anon en présentant des conférenciers Al-Anon ou Alateen qui, par le récit de leur rétablissement personnel grâce au programme Al-Anon, peuvent apporter force et espoir à ceux qui les entendent.
- **Conférenciers de l'extérieur** : Des personnes vivant dans la communauté peuvent être invitées occasionnellement à adresser la parole à une réunion Al-Anon/Alateen. Les personnes choisies devraient être bien informées sur l'alcoolisme; cependant, le fait d'inviter trop souvent des professionnels comme conférenciers à des réunions Al-Anon/Alateen risque de nous distraire de notre propre programme de rétablissement.
- **Conférencier AA** : Une causerie prononcée à l'occasion par un membre AA apporte souvent des éclaircissements sur la maladie de l'alcoolisme du point de vue de l'alcoolique.

Suggestions pour les réunions occasionnelles

Réunions d'écriture

Certains groupes tiennent occasionnellement des réunions d'écriture. Celles-ci peuvent constituer une riche source de Documentation Approuvée par la Conférence. Les réunions d'écriture ressemblent aux réunions de discussion au cours desquelles le président ou l'animateur présente un sujet Al-Anon ou Alateen et aide les membres à centrer leurs

réflexions sur le sujet qui s'applique à eux. Ensuite, les membres prennent dix à quinze minutes pour exprimer leurs pensées par écrit. Pendant le temps de réunion qu'il reste, les membres qui le souhaitent peuvent partager à voix haute ce qu'ils ont écrit sur le sujet.

Les membres sont encouragés à soumettre leur témoignage écrit au BSM, afin d'être éventuellement inclus dans une nouvelle pièce de DAC, dans la revue *The Forum*, *Alateen Talk*, ou toute autre publication. Les formulaires pour soumettre son témoignage et les instructions sont mises à votre disposition à al-anon.org, section « Membres ». Lorsqu'ils envoient leur témoignage au BSM, les membres peuvent soumettre ceux-ci en anglais, ou en français ou espagnol accompagnés d'une traduction en anglais.

Réunion pour un inventaire de groupe

Un inventaire de groupe peut être fait aux horaires réguliers de la réunion ou à un moment qui convient à la majorité des membres. Un inventaire peut être basé sur la directive *Faisons un inventaire de groupe* (FG-8a et FG-8b), laquelle est disponible sur notre site Web al-anon.org, section « Membres ». Voir aussi « Affaires du groupe ».

Réunion de communications avec le public

Le rôle et l'utilité d'Al-Anon/Alateen peuvent être expliqués à un auditoire plus vaste si une réunion de communications avec le public est planifiée où les membres, leurs parents et leurs amis, les membres AA, les étudiants, les professionnels et le grand public sont les bienvenus s'ils souhaitent y assister. Une réunion tenue pour célébrer une occasion spéciale peut également être considérée comme une réunion de communications avec le public. Voir les directives *La réunion Al-Anon ouverte* (FG-27) et *Une réunion itinérante* (FG-22).

Encourager la croissance du groupe

Quelle que soit la taille du groupe, transmettre le message est essentiel pour attirer des nouveaux membres. Les groupes peuvent informer les professionnels, y compris les guides spirituels, le personnel médical et les professionnels du domaine juridique de leur communauté qui sont amenés à conseiller les familles des alcooliques. Assurez-vous que les personnes que vous contactez savent exactement où et quand ont lieu vos réunions et que leurs clients peuvent appeler pour établir un contact personnel. Quelques groupes annoncent leurs réunions par un bref communiqué dans le journal; certains journaux offrent ce service gratuitement.

Dans la fraternité, informez votre Représentant de District et Service d'Information Al-Anon (SIA ou Intergroupe local) pour demander à ce que les nouvelles réunions soient ajoutées à la liste des réunions locales et sur le site Web de leur communauté. Le fait d'assister à des réunions Al-Anon

des environs et/ou de votre réunion de District vous aidera à répandre la nouvelle. De plus, les groupes AA sont généralement heureux de coopérer avec Al-Anon. Ils consentiront probablement à annoncer la formation d'un nouveau groupe Al-Anon au cours des réunions ouvertes AA, au moment où ils font leurs propres annonces.

Communications avec le public au sein de la communauté

Douzième Étape

Comme résultat de ces étapes, nous avons connu un réveil spirituel et nous avons essayé de transmettre ce message à d'autres et de mettre ces principes en pratique dans tous les domaines de notre vie.

Informé le public sur Al-Anon et Alateen est vital à la croissance de la fraternité. Il est essentiel pour les groupes d'entretenir de bonnes relations publiques et avec la collectivité en général. Il est important que les membres comprennent le principe de l'anonymat et comment il s'applique lorsque nous faisons du travail de service lié à l'information publique. Nous protégeons toujours l'anonymat de nos membres, mais le *programme* Al-Anon/Alateen n'est pas anonyme. (Voir « Anonymat » et « Communications avec le public » dans la section « Condensé des politiques Al-Anon et Alateen » du *Manuel de Service Al-Anon/Alateen*.)

Les groupes peuvent désigner des membres pour rencontrer des guides religieux, des professionnels de la santé, des éducateurs, ou les directeurs de stations de radio ou de télévision locales. D'autres groupes préféreront peut-être contribuer à rendre Al-Anon présent dans un hôpital local, un centre de réhabilitation, ou un établissement correctionnel. Comme exprimé dans la Onzième Tradition, dans la mesure où les membres maintiennent leur anonymat personnel lorsqu'ils apparaissent dans les médias, ils peuvent utiliser leur nom complet quand ils communiquent avec ces professionnels. Tenir une réunion de communications avec le public à laquelle sont invités des professionnels de la région et poser des affiches Al-Anon et Alateen dans des endroits publics sont d'autres moyens de développer les relations publiques d'Al-Anon.

De nombreux groupes participent aux activités de communications avec le public organisées par leur District, leur Circonscription, et/ou leur Service d'Information Al-Anon local. La sensibilisation des médias au niveau local (télévision, radio, presse écrite, affiches/autre matériel imprimé et Internet) est faite par le District, la Circonscription ou le SIA. Des idées supplémentaires pour les projets d'information sont affichées à al-anon.org, section « Membres ».

Les membres Al-Anon et Alateen peuvent également afficher des commentaires provenant des pages de médias sociaux du BSM, en s'assurant

que ce faisant, ils n'ajoutent pas dans leurs messages d'informations personnelles qui pourraient dévoiler leur appartenance au programme.

(Voir aussi « Communications avec le public » dans la section « Condensé des politiques Al-Anon/Alateen » du *Manuel de Service Al-Anon/Alateen* pour obtenir de l'information sur le sujet, aussi bien pour les membres que pour les groupes.)

Parrainage personnel et parrainage de groupe

« Le **Parrainage** est un échange réciproque de confidences entre deux membres Al-Anon ou Alateen. Le Parrain est une personne spécialement choisie par un membre et avec qui il peut discuter de questions ou de problèmes personnels, et qui partage volontiers l'expérience, la force et l'espoir du programme Al-Anon/Alateen. » (Extrait du dépliant : *Le parrainage et tout ce qu'il comporte*, [FP-31])

Parrains et Marraines Al-Anon

Après quelque temps, les membres Al-Anon voudront se choisir un Parrain ou une Marraine avec qui ils peuvent s'identifier. Les membres peuvent les encourager à chercher un Parrain ou une Marraine en leur rappelant que les Parrains sont des guides, mais ne donnent pas de marche à suivre ou de conseils. Le nouveau venu a peut-être discuté de ses problèmes avec le membre avant d'assister aux réunions. Il peut ou non demander à cette personne de continuer à lui servir de Parrain ou Marraine; cependant, ni le premier membre contacté, ni une nouvelle personne choisie comme Parrain ou Marraine ne devrait remplacer l'assistance à une réunion. Des informations supplémentaires sont imprimées dans le signet *Le parrainage et tout ce qu'il comporte* (FP-31) et le signet *Le parrainage – Travailler ensemble vers le rétablissement* (FM-78).

Parrainage de service

Le parrainage de service est une relation spéciale où un membre partage son expérience dans le service avec un autre membre. Ce type de parrainage peut se faire à une seule occasion, par exemple tel un serviteur de confiance qui appuie son remplaçant, ou bien comme une relation suivie qui aide les le Parrain ou la Marraine de service et le membre parrainé à acquérir de nouvelles compétences tout en étant un exemple de progrès personnel grâce au travail de service. Les Groupes Familiaux Al-Anon à travers le monde gagnent à avoir des membres qui montrent de l'enthousiasme dans le service. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le parrainage de service, lire le dépliant *Le parrainage de service – Travailler intelligemment, pas plus fort* (FP-88).

Guides de groupe Alateen

Un Guide de groupe Alateen est un membre Al-Anon qui s'est récemment conformé à la procédure de sa Circonscription en tant que membre Al-Anon engagé dans le service Alateen, répond à toutes les exigences pour le service en tant que Guide de groupe Alateen, et par le fait même, s'est engagé à faire du travail de service sur une base régulière dans un groupe Alateen. (Voir « Alateen » dans la section « Condensé des politiques Al-Anon/Alateen » du *Manuel de Service Al-Anon/Alateen*.)

Parrains et MARRAINES Alateen

Tout comme les membres Al-Anon se parrainent entre eux, les membres Alateen en font de même. Les Parrains ou MARRAINES Alateen sont des membres Alateen qui peuvent discuter de problèmes personnels ou répondre aux questions des autres adolescents qu'ils parrainent. Les Parrains et MARRAINES Alateen partagent de leur plein gré l'expérience, la force et l'espoir du programme Alateen. Les membres Al-Anon ne parrainent pas les membres Alateen.

Affaires du groupe

Fichiers de groupes

Il est important pour les groupes de garder à jour les informations les concernant afin de s'assurer que les informations sur les réunions les plus correctes soient communiquées aux personnes recherchant de l'aide dans la fraternité Al-Anon et Alateen. Avoir des données correctes facilite également la communication entre le groupe et le BSM, et le groupe et les corps de service locaux. Il est essentiel que les groupes informent promptement le Coordonnateur des Fichiers de groupes de leur Circonscription des changements relatifs à leur réunion, au lieu de la réunion, aux horaires de la réunion, à l'adresse postale courante, au Représentant de Groupe (RG), ou aux contacts téléphoniques. Les membres du groupe peuvent communiquer avec leur Représentant de District (RD) s'ils ont des questions sur la procédure de leur Circonscription pour soumettre des changements concernant le groupe. Le Coordonnateur des Fichiers de groupes de la Circonscription peut fournir les rapports du groupe afin de vérifier que les informations dans nos fichiers sont à jour. La Circonscription ou le groupe peut informer le BSM.

Réunions d'affaires du groupe et conscience de groupe

Deuxième Tradition

Pour le bénéfice de notre groupe, il n'existe qu'une seule autorité – un Dieu d'amour tel qu'Il peut Se manifester à notre conscience

de groupe. Nos dirigeants ne sont que des serviteurs de confiance – ils ne gouvernent pas.

Les réunions d'affaires du groupe ont pour but de communiquer des informations et de faire participer tous les membres du groupe aux activités et de communiquer les préoccupations des membres. Les décisions sont prises par une conscience de groupe bien informée.

Réunions d'affaires du groupe

Troisième Garantie

que toutes les décisions de la Conférence soient prises après délibération, par un vote, et chaque fois que c'est possible à l'unanimité;

La réunion d'affaires du groupe est l'occasion pour les membres de partager leurs idées pour augmenter l'adhésion au groupe, exprimer leurs inquiétudes, planifier des réunions ou des projets spéciaux et discuter des autres affaires du groupe – telles que changer le nom du groupe, l'adresse postale courante, les contacts téléphoniques du groupe, le lieu et l'heure de la réunion, le statut de réunion la désignation de la réunion, les questions relatives au District et à la Circonscription et autres sujets suggérés par les membres du groupe.

Les réunions d'affaires sont également l'occasion d'identifier et de discuter de solutions aux problèmes du groupe tels que : le commérage, la domination ou la nécessité d'ajouter des fonctions de service pour le groupe, la rotation des fonctions, le comportement inapproprié d'un membre et autres questions affectant l'unité du groupe. Les principes guidant le groupe au cours des réunions d'affaires sont les Douze Traditions et les Douze Concepts de Service.

Les groupes sont autonomes en ce qui concerne les affaires du groupe et pour déterminer comment aboutir à une décision de conscience de groupe bien informée.

La manière dont la réunion d'affaires du groupe est conduite et la façon de répertorier les décisions de la conscience de groupe varient autant qu'il existe de groupes.

Planifier la réunion

Certains groupes planifient des réunions d'affaires de façon régulière (chaque mois, deux fois par mois, une fois par trimestre) et d'autres s'ils estiment que cela est nécessaire. Les réunions d'affaires peuvent se tenir avant, après ou pendant la réunion du groupe.

Organiser la réunion

Mettre les membres au courant de la procédure pour faire connaître leurs préoccupations ou leurs idées à la réunion d'affaires est bénéfique pour le groupe. Le fait d'annoncer la date et l'heure de la réunion d'affaires,

les sujets à l'ordre du jour et de distribuer de l'information pertinente à la réunion deux ou trois semaines avant la discussion et le vote permet aux membres du groupe de s'informer, les aide à prendre de meilleures décisions et favorise l'unité du groupe.

Animer la réunion

Le membre qui anime la réunion d'affaires est choisi par le biais de la conscience de groupe. La formule pour la réunion d'affaires inclut, mais n'est pas limitée à :

- un ordre du jour;
- une durée limite pour chaque point de discussion;
- la décision du pourcentage de vote reflétant l'unanimité et/ou la majorité;
- une façon dont les décisions de la conscience de groupe seront répertoriées, etc.

Discuter des sujets

Avoir une discussion approfondie sur le(s) sujet(s) en se basant sur les principes, en permettant à tous ceux qui participent à la discussion d'être entendus, et en appliquant les Traditions et les Concepts à chaque sujet aide le groupe à prendre des décisions de conscience de groupe bien informées.

- Si l'unanimité n'est pas atteinte dans les délais impartis pour la réunion, les discussions peuvent être poursuivies ultérieurement.
- De nombreux groupes utilisent les directives *Faisons un inventaire de groupe* (FG-8a et FG-8b), le *Manuel de Service Al-Anon/Alateen* (FP-24/27) et l'étui *Utiliser les principes Al-Anon pour résoudre les conflits* (FK-70) comme ressource lorsqu'ils tiennent une réunion d'affaires.

Voter à la réunion

De nombreux groupes demandent que seuls les membres réguliers votent à la réunion d'affaires du groupe. Les membres qui assistent régulièrement aux réunions de plusieurs groupes devraient songer à choisir la réunion à laquelle ils veulent voter en ce qui concerne les affaires du district ou de la Circonscription, tout en gardant à l'esprit que nos principes sont spirituels et que voter plus d'une fois sur la même question pourrait être considéré comme une façon de contrôler ou d'influencer le résultat.

Certains groupes possédant un plus grand nombre de membres ont un Comité d'affaires de même qu'un Comité de directives qui se réunit séparément pour préparer un ordre du jour pour la réunion d'affaires.

Conscience de groupe

La conscience de groupe est le résultat des discussions de réunions d'affaires du groupe. La conscience de groupe est la volonté du groupe. Les principes de base de la conscience de groupe sont toujours les Douze

Traditions et les Douze Concepts de Service. Il serait peut-être utile que le groupe revoie ces principes avant les discussions de groupe. Certaines décisions de conscience de groupe toutes simples peuvent être prises rapidement; cependant, d'autres peuvent prendre du temps. C'est en prenant le temps nécessaire d'écouter tous les membres qui souhaitent participer qu'une conscience de groupe évolue.

Afin de prendre une décision de conscience de groupe bien informée, les membres devraient avoir accès à toutes les informations concernant la question qui fera l'objet de la discussion, avoir clairement déterminé l'objectif de ces discussions, et on leur demande d'avoir confiance dans les motivations et les compétences de chacun. En échangeant de l'information en tant qu'égaux, en prenant le temps de discuter, et en gardant les principes au-dessus des personnalités durant les discussions, les groupes sont souvent capables d'atteindre l'unanimité dans leurs décisions. Si l'unanimité n'est pas atteinte dans les délais impartis pour la réunion, les discussions peuvent se poursuivre ultérieurement. Une fois qu'une décision de conscience de groupe est prise, l'ensemble du groupe appuie la décision.

Le Cinquième Concept nous rappelle que les membres ont le droit d'appel. Si un membre est en désaccord avec la décision de la conscience de groupe, il a le droit de présenter un appel auprès du corps de service qui a pris la décision afin qu'elle soit réexaminée. Quand l'appel a été présenté, que la décision soit maintenue ou modifiée, le membre s'engage à accepter la décision de la conscience de groupe.

Inventaire de groupe

Faire l'inventaire du groupe contribue à le garder en santé et revigoré. Les groupes sont encouragés à périodiquement faire une introspection en utilisant les Douze Traditions et les Douze Concepts de Service : principes les guidant dans leur inventaire. Les membres peuvent utiliser l'inventaire afin de discuter des nouvelles opportunités dans le service et de problèmes mineurs ou majeurs pour éviter que l'unité du groupe ne soit perturbée. La directive *Faisons un inventaire de groupe* (FG-8a et FG-8b) est un outil de service utile qui peut aider dans ce processus. (Toutes les directives sont disponibles à al-anon.org, section « Membres ».)

Problèmes de groupes et solutions

La section « Condensé des politiques Al-Anon et Alateen » du *Manuel de Service Al-Anon/Alateen* (FP-24/27) est une compilation de la conscience de groupe de la Conférence des Services Mondiaux pour savoir comment résoudre beaucoup de questions ou de problèmes qu'a le groupe.

Les membres Al-Anon et Alateen s'attendent à se retrouver dans un environnement sécurisant* et agréable lorsqu'ils assistent à une réunion.

*Voir le document « Parlons de la sécurité dans les réunions Al-Anon! » sur al-anon.org pour obtenir plus d'information.

Aussi, lorsqu'un membre provoque du désordre en se comportant de façon inappropriée ou intimidante, cela peut affecter l'ensemble du groupe. Établir des directives de conduite pour le groupe d'une manière qui reflète la conscience de groupe et qui adhère aux Traditions relève de l'autonomie du groupe, dans la mesure où cela n'affecte pas un autre groupe, Al-Anon, ou AA dans leur ensemble.

Certains membres peuvent discuter de doctrines religieuses spécifiques, oubliant que la fraternité est ouverte à tous. Il arrive parfois qu'un ou deux membres dominent le groupe, faisant fi du principe de rotation des fonctions. Certains membres peuvent parler de ce qu'ils entendent aux réunions; allant ainsi à l'encontre de nos principes d'anonymat et de confidentialité. Le principe spirituel de l'anonymat suggère que chaque membre devrait pouvoir être assuré que rien de ce qui a été dit à la réunion ne sera répété par un Parrain, une Marraine ou par d'autres membres* – que tout membre Al-Anon/Alateen devrait se sentir tenu à la confidentialité la plus absolue sur toute affaire personnelle entendue à une réunion ou racontée par un membre.

Quand le comportement d'un membre impacte le groupe, les membres appliquent les Traditions au problème et décident de la meilleure façon d'approcher le ou les individus en question afin de leur demander de modifier leur comportement. Cela peut être un bon exercice pour mettre les principes Al-Anon en pratique afin que le message ne soit pas une attaque personnelle, mais soit au contraire basée sur ce qui est mieux pour l'ensemble du groupe Al-Anon. *Utiliser les principes Al-Anon pour résoudre les conflits* (FK-70) est un outil de service qui a été conçu pour aider les membres et les groupes à résoudre les conflits en appliquant les principes. Les « Trois obstacles au succès dans Al-Anon » sont : les discussions sur la religion, le commérage et la domination. Étudier ce passage du dépliant *L'alcoolisme, un mal familial* (FP-4) a aidé de nombreux groupes à surmonter ces problèmes. (Le passage est réimprimé dans le paragraphe « Lectures optionnelles » de la section « Cadre général suggéré pour les réunions ».)

Les livres *Les Douze Étapes et les Douze Traditions d'Al-Anon* (FB-8), *Comment Al-Anon œuvre pour les familles et les amis des alcooliques* (FB-32) et *Les voies du rétablissement : les Étapes, les Traditions et les Concepts d'Al-Anon* (FB-24) donnent des suggestions détaillées sur la mise en pratique des Douze Traditions et des Douze Concepts de Service pour résoudre les problèmes de groupes.

Un manque d'argent peut être un désavantage pour le groupe, ou un surplus d'argent peut créer des mésententes. Voir le dépliant *La Septième Tradition* (FS-21) et la directive *Fonds de réserve* (FG-41) pour des suggestions

*Il est important de se rappeler que les réunions Al-Anon/Alateen ne sont pas au-dessus des lois. Les membres doivent prêter attention à ne pas révéler des informations qui pourraient nécessiter d'être rapportées aux autorités locales, provinciales ou nationales.

sur la façon de gérer les fonds du groupe. Ces deux documents sont affichés à al-anon.org, section « Membres ».

Faire un inventaire de groupe, ramener le groupe à son but premier, étudier les Traditions et les Concepts de Service tels qu'ils s'appliquent au problème qui se pose et rechercher l'expérience, la force et l'espoir d'autres groupes locaux (aux réunions du district par exemple) sont tous d'excellents moyens de surmonter des difficultés de groupes. (Voir les directives *Faisons un inventaire de groupe* [FG-8a et FG-8b] qui sont affichées à al-anon.org, section « Membres ».)

La participation des membres aux activités du groupe est importante. Elle crée un engagement concret au sein du groupe et raffermi les liens entre chaque membre et le groupe. Puisque le nombre des responsables au niveau du groupe est limité, il est préférable que le groupe établisse un système de rotation plutôt que de permettre à la même personne de détenir un poste pendant de longues périodes. D'autres fonctions peuvent comprendre les communications avec le public, l'accueil des nouveaux venus, la préparation et le rangement de la salle. Le trésorier remboursera les dépenses pour les rafraîchissements à même les fonds du groupe. Plus il y aura d'occasions de faire du travail de service, plus il y aura de participants qui se sentiront une partie intégrante et importante du groupe. Le Quatrième Concept nous rappelle que : « La participation est la clé de l'harmonie ».

Rapports et annonces du groupe

Rapports des serviteurs de confiance

Le président peut demander au secrétaire ou à un autre serviteur de confiance de lire les annonces provenant d'autres corps de service Al-Anon, y compris celles qui sont envoyées par le BSM à l'adresse postale courante du. Le trésorier ou un autre serviteur de confiance peut être sollicité pour lire les lettres d'appel du BSM et de présenter un rapport des revenus et des dépenses du groupe.

Un bref exposé peut être fait périodiquement par le Représentant de Groupe (RG) pour tenir le groupe au courant des affaires du District et de l'Assemblée de la Circonscription. Cependant, à chaque réunion, le RG peut partager un sujet d'intérêt de la revue *Le lien* ou du bulletin électronique *Le Messenger*.

Le RG peut aussi tenir le groupe informé des événements Al-Anon à travers le monde en faisant référence aux sujets intéressants traités dans le *Sommaire de la Conférence des Services Mondiaux* (P-46)*. Le *Sommaire de la Conférence* peut être commandé au magasin en ligne sur al-anon.org ou téléchargé à al-anon.org, section « Membres ». Le Représentant au Service d'Information (RSI) peut également faire au groupe un rapport des activités du SIA ou Intergroupe local.

*Actuellement disponible en anglais seulement.

Autres annonces du groupe

Sixième Tradition

Nos Groupes Familiaux ne devraient jamais ni appuyer ni financer aucune entreprise extérieure, ni lui prêter notre nom, de peur que les questions d'argent, de propriété et de prestige ne nous détournent de notre but spirituel premier. Cependant, bien qu'étant une entité séparée des Alcooliques Anonymes, nous devrions toujours coopérer avec eux.

Généralement, les évènements qui sont organisés par les corps de service Al-Anon, ou qui y sont liés, sont annoncés lors des réunions, dans nos bulletins de nouvelles et sur les sites locaux.

Dans un lieu de réunion, ou pendant une réunion Al-Anon ou Alateen, les groupes n'annoncent, ne promeuvent et ne discutent pas des activités d'autres programmes en Douze Étapes, car cela pourrait donner l'impression qu'il y a affiliation ou soutien, même si l'évènement ou l'activité est principalement composé de membres Al-Anon ou Alateen.

Bien qu'étant une entité séparée des Alcooliques Anonymes, nous coopérons avec eux lorsque c'est possible, en raison de notre relation spéciale avec les Alcooliques Anonymes. Lorsqu'Al-Anon participe à un évènement AA avec conférenciers et ateliers, ces évènements peuvent être annoncés aux réunions Al-Anon et Alateen. (Voir « Annonce d'évènements » dans la section « Condensé des politiques Al-Anon et Alateen » du *Manuel de Service Al-Anon/Alateen* [FP-24/27].)

Notez qu'afin d'utiliser le nom « Alateen », tout évènement requérant la participation d'Alateen doit être relié à la Circonscription Al-Anon où il se déroule et avoir des consignes qui sont conformes ou surpassent les consignes Alateen de sécurité et de conduite de la Circonscription.

Finances du groupe/Budget

Septième Tradition

Chaque groupe devrait subvenir entièrement à ses besoins et refuser les contributions de l'extérieur.

Conformément à la Septième Tradition, les fonds d'un groupe proviennent de ses membres. Toute aide financière de sources extérieures à Al-Anon ou Alateen viole cette Tradition. Il n'y a ni cotisation ni frais d'inscription pour assister aux réunions Al-Anon ou Alateen. Pour les membres, soutenir les groupes Al-Anon et Alateen financièrement est une façon d'exprimer leur gratitude pour l'aide qu'ils ont reçue du programme; assurant ainsi qu'Al-Anon et Alateen soient disponibles lorsqu'une personne cherche à se rétablir des conséquences de l'alcoolisme.

Les fonds du groupe sont utilisés pour appuyer l'objectif d'Al-Anon qui est de transmettre le message d'aide et d'espoir aux personnes qui souffrent encore. Les contributions du groupe appuient tous les niveaux de services Al-Anon, y compris le District, le Service d'Information Al-Anon (SIA/Intergroupe), la Circonscription et le Bureau des Services Mondiaux (BSM).

Les groupes ont l'autonomie de créer un budget financier pour planifier l'achat de la documentation, des rafraîchissements et les dépenses du serviteur de confiance pour assister aux réunions d'affaires, l'achat de la revue *Al-Anon face à l'alcoolisme* pour les projets d'information publique et les contributions faites aux corps de service. Certains groupes font une collecte supplémentaire pour des projets spéciaux au niveau local à l'intérieur du District ou de la Circonscription. Si nécessaire, les groupes peuvent ajouter aux contributions volontaires reçues en organisant des activités pour recueillir des fonds. (Voir « Affaires financières » dans la section « Condensé des politiques Al-Anon et Alateen » du *Manuel de Service Al-Anon/Alateen*.)

Première Garantie

que son principe de prudente gestion financière soit de ne garder que les fonds suffisants pour son fonctionnement, y compris une ample réserve;

Le principe spirituel de la prudence suggère que les groupes n'accumulent pas d'argent au-delà de leurs besoins courants; gardant juste une petite réserve – quoique ample – contenant juste assez d'argent pour défrayer les dépenses du Représentant de Groupe (RG) pour assister à la réunion de l'Assemblée de la Circonscription et les dépenses du groupe couvrant une durée de quelques mois. Cette décision peut être prise par une conscience de groupe bien informée. (Voir la directive *Fonds de réserve* [FG-41].)

Les dépenses du groupe peuvent inclure :

- le loyer (peut inclure l'assurance) ou les frais de plateforme pour le lieu de la réunion;
- les dépenses du Représentant de Groupe pour assister et participer aux réunions du District et de l'Assemblée de la Circonscription;
- les dépenses du Représentant (RSI) du Service d'Information Al-Anon (SIA/Intergroupe) pour assister aux réunions du District et de l'Assemblée de la Circonscription.
- la Documentation Approuvée par la Conférence, incluant les livres et les dépliants Al-Anon et Alateen pour la vente aux membres. La plupart des groupes qui se réunissent dans un lieu physique offrent gratuitement les dépliants et les feuillets qui sont les moins

chers aux nouveaux venus et aux membres. Les groupes qui se réunissent par voie électronique peuvent offrir de la documentation électronique aux nouveaux venus. (Les informations concernant la documentation électronique se trouvent sur al-anon.org, section « Membres »);

- les diverses dépenses qui ont été décidées par la conscience de groupe telles que les services de garderie, les activités de communications avec le public, les rafraîchissements, etc.

Les groupes soutiennent financièrement Al-Anon/Alateen à tous les niveaux de service en faisant des contributions à leur :

- District, Service d'Information Al-Anon (SIA/Intergroupe) et à la structure des services mondiaux de la Circonscription (état/province) qui servent le groupe;
- Bureau des Services Mondiaux qui sert les groupes. (Conformément à la Septième Tradition, soutenir le Bureau des Services Mondiaux relève de la responsabilité de tous les membres Al-Anon, les groupes et les corps de service.)*

Considérations concernant les finances du groupe

- Conformément aux Sixième et Septième Traditions, les groupes n'apportent pas d'aide monétaire aux membres dans le besoin ou aux entreprises extérieures. Individuellement, les membres sont libres d'aider les autres personnes dans le besoin comme ils le désirent. Toutefois, cela se fait toujours sans impliquer le nom d'Al-Anon ou les autres membres du groupe.
- Si un groupe ne peut pas donner son appui aux divers niveaux de service en raison de ses dépenses excessives, il est suggéré qu'il reconsidère le choix de son lieu de réunion. Les groupes sont dissuadés de donner tout leur argent à une entité de l'extérieur telle qu'un club social, même en échange de l'utilisation de la salle de réunion. À l'exception du paiement du loyer, les groupes Al-Anon n'ont pas la responsabilité d'appuyer un club social. De la même façon, les groupes Al-Anon se réunissant par voie électronique paient pour l'utilisation de la plateforme qui les abrite, mais n'ont pas la responsabilité de l'appuyer.
- Il est suggéré que le groupe révise périodiquement son budget à mesure que les dépenses relatives à la réunion surviennent, telles que l'augmentation du loyer ou des frais de plateforme, un changement du nombre de membres assistant à la réunion, une hausse des contributions, ou le financement d'une activité d'information publique, etc.

*Dans les pays qui possèdent un Bureau national des Services généraux, les groupes soutiennent financièrement leur BSG et le BSM.

L'appel trimestriel s'adressant aux membres provenant du BSM donne à chaque membre l'occasion de participer au travail de Douzième Étape au niveau mondial. La lettre est envoyée à l'adresse postale des groupes qui font partie de la structure de la Conférence des Services Mondiaux en février, mai, août et novembre (ainsi qu'aux groupes à travers le monde en novembre). Il est demandé que cette lettre soit lue à deux réunions consécutives, suivie d'une collecte spéciale. C'est là encore une occasion pour les membres de faire une contribution en gratitude de ce qu'ils ont reçu dans le programme Al-Anon/Alateen. À l'occasion, des Circonscriptions, Services d'Information Al-Anon et Districts envoient aussi une lettre d'appel aux groupes.

Les membres peuvent faire une contribution directe au BSM (Voir « Affaires financières » dans la section « Condensé des politiques Al-Anon et Alateen » du *Manuel de Service Al-Anon/Alateen*.)

Comptes en banque du groupe

Les groupes Al-Anon et Alateen ne sont pas tenus d'avoir un compte en banque; cependant, après une décision de conscience de groupe, certains groupes choisissent d'avoir un compte en banque. Afin de prendre une décision de conscience de groupe bien informée, il est suggéré que les groupes fournissent toutes les informations concernant leur compte en banque, y compris les frais et les accords relatifs à la divulgation d'informations.

Il est important de noter que les groupes Al-Anon et Alateen individuels font partie des Groupes Familiaux Al-Anon, la fraternité, et n'ont pas de statut légal. Ils ne sont pas considérés comme des associations exonérées d'impôts, car ils ne sont ni des succursales ni des annexes d'Al-Anon Family Group Headquarters, Inc. (le Bureau des Services Mondiaux). Le BSM ne peut pas communiquer son numéro d'association à but non lucratif aux groupes locaux parce que le BSM n'a pas autorité sur les fonds des groupes locaux. Les groupes Al-Anon et Alateen sont autonomes dans leurs affaires financières. (Voir « Incorporation/impôts » dans la section « Condensé des politiques Al-Anon et Alateen du *Manuel de Service Al-Anon/Alateen*.)

Les groupes Al-Anon et Alateen aux États-Unis qui choisissent d'avoir un compte en banque sont tenus d'obtenir un numéro de taxe fédérale de l'employeur (EIN) auprès de l'IRS (Service interne du revenu aux États-Unis) que la banque gardera dans ses fichiers. Le numéro de taxe fédérale de l'employeur (EIN) ne donne pas un statut légal au groupe, ne signifie pas qu'il est exonéré d'impôts et ne devrait pas être confondu avec le numéro d'identification (WSO ID) du groupe attribué par le BSM.

Les serviteurs de confiance faisant une demande de EIN et/ou de compte en banque auront peut-être à fournir des informations personnelles (nom complet, adresse et numéro de sécurité sociale). Le membre devrait

s'assurer qu'il se sent à l'aise pour communiquer ces informations au nom d'un groupe Al-Anon. Il est suggéré que les groupes qui ont un compte en banque aient au moins deux signatures sur chaque chèque et au moins deux à quatre personnes qui ont accès au compte en banque.

Pour ouvrir un compte offrant des « plans destinés aux organismes communautaires », il est probable que de telles pièces justificatives provenant de l'Agence du revenu du Canada soient exigées par les banques canadiennes.

Il n'est pas suggéré que les fonds du groupe soient déposés sur le compte personnel d'un membre (ou que le numéro de sécurité sociale d'un membre soit utilisé pour ouvrir un nouveau compte personnel), compte tenu du fait que ces comptes appartiennent légalement au membre, non au groupe, et qu'il pourrait s'avérer difficile de les gérer correctement. En cas d'invalidité ou de maladie du membre, le groupe pourrait ne pas avoir accès au compte. Dans l'éventualité du décès du membre, le compte faisant alors partie de sa succession, le groupe pourrait perdre les fonds.

La réglementation bancaire peut varier d'un pays à l'autre et les groupes doivent se plier aux exigences et modalités locales. Les groupes se réunissant par voie électronique ont parfois des membres qui participent depuis le monde entier, et ils devraient songer à tenir compte des exigences bancaires dans un ou plusieurs pays.

Pour obtenir des informations supplémentaires, veuillez communiquer avec le BSM.

Assurance

De nombreux lieux où se déroulent les réunions physiques requièrent que les groupes Al-Anon et Alateen possèdent une assurance de responsabilité civile et/ou qu'ils signent une clause de non-responsabilité. Les lois américaines et canadiennes ne permettent pas au BSM d'avoir une police globale pour les groupes et les corps de service. Les groupes qui ont besoin d'une couverture sont encouragés à contacter leur District, Service d'Information Al-Anon (SIA), ou Circonscription au préalable puisque certains d'entre eux peuvent offrir une assurance de responsabilité civile aux groupes. Lorsque cela n'est pas le cas, plusieurs groupes qui se réunissent au même endroit pourront peut-être combiner leurs ressources et obtenir une police d'assurance. Les lois changent d'un endroit à l'autre et il est suggéré que les groupes contactent une personne dans leur localité concernant l'assurance de responsabilité civile. Payer l'assurance ne devrait pas compromettre la capacité du groupe à suivre l'esprit des Traditions et à appuyer les corps de service Al-Anon et Alateen. Si un groupe n'est pas capable d'assumer ses besoins immédiats, il devrait penser à reconsidérer le choix de son lieu de réunion.

Quand le groupe se dissout

Si un groupe ne se réunit plus, la procédure de fermeture du groupe est qu'un membre du groupe contacte son Représentant de District (RD), le Coordonnateur de sa Circonscription et/ou le BSM pour connaître la marche à suivre pour supprimer la réunion des listes locales et des sites Web locaux, de la Circonscription et du BSM. Le RD peut également suggérer des façons de liquider ce qui reste des fonds du groupe et la documentation d'une façon conforme à nos Traditions.

Fonctions de service du groupe

Deuxième Tradition

Pour le bénéfice de notre groupe, il n'existe qu'une seule autorité – un Dieu d'amour tel qu'il peut Se manifester à notre conscience de groupe. Nos dirigeants ne sont que des serviteurs de confiance – ils ne gouvernent pas.

Fonctions suggérées pour les responsables de groupes/dirigeants

Les responsables de groupes changent régulièrement. Le système de rotation donne à tous les membres le privilège de servir. Les responsables de groupe/dirigeants sont des serviteurs de confiance; ils ne gouvernent pas le groupe. Les groupes peuvent faire l'expérience d'une plus grande participation en élisant des suppléants aux fonctions de service du groupe. Selon la taille du groupe et sa formule, le groupe peut choisir de ne pas remplir les fonctions énumérées. Les groupes peuvent également choisir de créer des postes supplémentaires pour subvenir aux besoins du groupe.

Président/animateur :

- ouvre la réunion par la lecture du Préambule ou de la Formule de bienvenue suggérée aux groupes Al-Anon/Alateen et invite les membres à réciter la Prière de Sérénité; suit la formule type suggérée par le groupe;
- présente les conférenciers ou annonce le thème de la réunion;
- invite les membres à prendre part aux discussions.

Préposé aux programmes :

- demande à un membre d'animer la réunion;
- planifie les réunions. (Voir « Suggestions pour les réunions ».)

Secrétaire :

- s'occupe de la correspondance du groupe;

- avise le Coordonnateur des Fichiers de groupes de la Circonscription ou le BSM de tout changement concernant le groupe, le RG et/ou l'adresse postale courante, ainsi que du numéro de téléphone des personnes contacts du groupe;
- a parfois la responsabilité d'aller chercher le courrier à la boîte postale (si cela s'applique au groupe), de recevoir les courriels adressés au groupe, ou de servir en tant qu'adresse postale courante du groupe;
- peut tenir à jour une liste des membres et de leur coordonnées à communiquer aux nouveaux venus et aux membres;
- fait, au cours des réunions, les annonces nécessaires relatives à Al-Anon;
- commande de la Documentation Approuvée par la Conférence en quantité suffisante pour répondre aux besoins du groupe (si le groupe n'a pas élu un responsable de la documentation);
- encourage le soutien d'Alateen en fournissant des informations concernant les membres Al-Anon engagés dans le programme de certification Alateen jusqu'à ce que le groupe élise un Représentant de Groupe.

Trésorier :

- gère les états financiers du groupe d'une façon qui reflète la conscience de groupe. De nombreux groupes ont un budget à cet effet qui inclut les contributions périodiques qui sont faites au District, au Service d'Information, à l'Assemblée de la Circonscription et au Bureau des Services Mondiaux. (Voir « Finances du groupe/ Budget ».);
- Sollicite les contributions volontaires de membres durant les réunions Al-Anon/Alateen, conformément à la Septième Tradition;
- exerçant leur autonomie, les groupes déterminent comment faire la collecte et répertorier les contributions de membres;
- lit l'appel trimestriel s'adressant aux membres à deux réunions consécutives et explique aux membres comment ils peuvent faire leurs contributions;
- fait un rapport/soumet un état financier au groupe à intervalles réguliers.

Adresse postale courante :

- reçoit le courrier postal et électronique du groupe;
- Partage le courrier avec le groupe. (Voir « Facteurs à considérer lors de la formation d'un groupe Al-Anon ou Alateen ».)

Contact téléphonique pour le public :

- reçoit les appels téléphoniques des nouveaux venus qui recherchent l'aide d'Al-Anon ou d'autres personnes qui souhaitent un itinéraire ou désirent des informations supplémentaires sur la réunion.

Représentant de Groupe* (RG) :

- agit en tant que lien entre le groupe et le district, et entre le groupe et l'Assemblée de la Circonscription;
- se familiarise avec la version courante du *Manuel de Service Al-Anon/Alateen* et encourage son utilisation par les membres du groupe;
- œuvre au niveau du district en aidant à mettre en marche des projets de communications avec le public;
- encourage le parrainage des groupes Alateen conformément aux consignes Alateen de sécurité et de conduite de la Circonscription;
- sert de représentant local pour la revue Al-Anon/Alateen pour les membres qui est appropriée, *The Forum*, *Le lien* ou *Al-Anon y Alateen en acción* :
 - en mettant les membres au courant de son utilité;
 - en leur suggérant de s'y abonner;
 - en soumettant les abonnements du groupe au BSM;
 - en encourageant les membres à écrire des articles;
- est élu pour un mandat de trois ans;
- encourage l'élection d'un RG suppléant.*

Coordonnateur de la technologie

- Ouvre et ferme la salle de réunion électronique, en effaçant les messages envoyés pendant : la réunion afin d'assurer la confidentialité.
- Aide aussi bien les nouveaux venus que les membres réguliers à surmonter les difficultés techniques pendant la réunion.

Représentant au Service d'Information* (RSI) :

- assiste aux réunions des Services d'Information Al-Anon (SIA/ Intergroupe);
- agit comme lien entre le groupe et le SIA;
- rapporte au groupe les activités du SIA;
- le RG suppléant peut remplir la fonction de RSI et le RG, la fonction de RSI suppléant.*

*Les membres Al-Anon/Alateen qui sont également membres AA ne peuvent pas servir en tant que RG ou RG suppléant. Voir « Adhésion à la fraternité et réunions de groupes/Congrès » : « Adhésion et groupes » : « Travail de service : participation des membres des Groupes Familiaux Al-Anon qui sont également des membres des Alcooliques Anonymes » dans la section « Condensé des politiques Al-Anon et Alateen » du *Manuel de Service Al-Anon/Alateen*.

Membre à l'accueil :

- s'assure que tous les participants sont accueillis, en particulier les personnes qui sont nouvelles dans le groupe;
- donne de la documentation et une liste des réunions à tous les nouveaux venus conformément à la conscience de groupe. (Les groupes sont nombreux à également fournir ou offrir un exemplaire de l'édition du livre *Comment Al-Anon œuvre...* [FB-32] qui est disponible en couverture souple et en version numérique.)

Membre à l'hospitalité :

- prépare les rafraîchissements si le groupe les offre;
- s'assure que la salle de réunion est nettoyée après la réunion.

Comité d'affaires ou de directives :

- traite des questions de politique et de communications avec le public local;
- s'occupe de tout problème interne pouvant se présenter entre les réunions d'affaires régulières du groupe.

Ressources pour les membres et les groupes

Sites Web des corps de service Al-Anon

Plusieurs Circonscriptions, Districts et Services d'Information Al-Anon ont créé des sites Web pour les communications avec le public et l'information des membres. Le site Web est une ressource pour les membres Al-Anon et Alateen, les professionnels et le grand public.

Le site Web du BSM (al-anon.org)

Ce site Web inclut de l'information pour les membres Al-Anon et Alateen, les nouveaux venus, les professionnels et les médias telle que :

- les réunions pour les groupes Al-Anon se réunissant physiquement ou électroniquement et les groupes Alateen;
- un annuaire d'information détaillé pour contacter les Circonscriptions, les Services d'information Al-Anon (SIA) et les Bureaux des Services Généraux (BSG);
- des publications numériques, y compris *Le Manuel de Service Al-Anon/Alateen* (FP-24/27), les directives Al-Anon/Alateen et les *Sommaires de la Conférence**;

*Actuellement disponible en anglais seulement.

- formulaires d'inscription et les formulaires de mise à jour pour les groupes;
- de l'information financière concernant le BSM;
- le magasin en ligne à al-anon.org pour acheter de la Documentation Al-Anon Approuvée par la Conférence
- du matériel pour les communications avec le public, y compris la revue *Al-Anon face à l'alcoolisme*, des communiqués de presse et des échantillons de DAC, la revue *The Forum*, *Le lien* et *Al-Anon y Alateen en acción*;
- des balados*, Le coin des adolescents et les dernières nouvelles du BSM.

Directives pouvant aider les groupes

Les expériences partagées des membres Al-Anon et Alateen sur divers sujets ont été compilées et publiées par le Bureau des Services Mondiaux (BSM) et sont disponibles sur al-anon.org, section « Membres ».

Les directives qui peuvent être utiles aux groupes sont les suivantes :

- *Membres intéressés à donner leur témoignage* (FG-1)
- *Réunions pour débutants* (FG-2)
- *La coopération entre Al-Anon et AA* (FG-3)
- *Faisons un inventaire de groupe* (FG-8 et FG-8b)
- *Service d'Information publique* (FG-10)
- *Le Représentant de Groupe* (FG-11)
- *Former un groupe Al-Anon* (FG-12)
- *Programme suggéré pour les réunions Al-Anon/Alateen* (FG-13)
- *Former un groupe Alateen* (FG-19)
- *La réunion ouverte Al-Anon* (FG-27)
- *Commander la documentation* (FG-31)
- *Directives de sécurité Alateen* (FG-34)
- La directive *Fonds de réserve* (FG-41) contient de l'information concernant le budget du groupe, etc.

Bulletins de nouvelles/Publications appropriées pour le rétablissement

- *In The Loop*, *Le Messenger* et *En Contacto* renferment des nouvelles et des annonces appropriées provenant du Bureau des Services Mondiaux (BSM). Ces communications électroniques sont envoyées un minimum d'une fois par mois à l'adresse postale courante du groupe.

*Actuellement disponible en anglais seulement.

- *The Forum*, *Le lien* et *Al-Anon y Alateen en acción*, les revues d'Al-Anon/Alateen pour les membres renferment des témoignages de rétablissement provenant de membres ainsi que des nouvelles et des informations du Bureau des Services Mondiaux. Les formulaires pour soumettre son témoignage sont disponibles à al-anon.org, section « Membres ».
- Des témoignages journaliers de rétablissement sont disponibles par le biais de la « Réflexion du jour » en s'abonnant au contenu premium de l'*Application Mobile Groupes Familiaux Al-Anon*.
- *Le lien* est une revue qui est publiée six fois par an pour les membres Al-Anon et Alateen francophones. Celle-ci renferme une sélection de matériel traduit extraits de la revue *The Forum*, des histoires de rétablissement de membres, ainsi que des nouvelles et des annonces du BSM. Le bulletin est disponible par abonnement.
- *Alateen Talk* est un bulletin de nouvelles Alateen distribué à tous les groupes Alateen inscrits et également aux abonnés. Les membres Alateen font part de leur expérience de rétablissement et les Guides de groupe Alateen partagent leur expérience dans le service Alateen. Les formulaires pour soumettre son témoignage sont envoyés avec chaque numéro et sont également affichés à al-anon.org, section « Membres ».
- *Tribune Alateen* est une compilation d'articles traduits du bulletin *Alateen Talk*, des histoires de rétablissement de membres, ainsi que des nouvelles et des annonces du BSM. Les articles sont disponibles sur le site Web al-anon.org afin d'être utilisés pour les communications avec le public.

Documentation et matériel de service

La documentation et le matériel de service Al-Anon/Alateen aident les membres à poursuivre leur rétablissement entre les réunions, à faire une introspection et à assimiler les principes du programme Al-Anon/Alateen. La Documentation Approuvée par la Conférence (DAC) est écrite par et pour nos membres et passe par un processus de révision approfondie incluant plusieurs membres Al-Anon pour assurer que la pièce de documentation traite du programme de manière fiable et détaillée. Des aperçus de la DAC sont affichés sur al-anon.org.

Les outils pour le service Al-Anon/Alateen aident les membres à mener les affaires d'Al-Anon et d'Alateen de manière saine et productive. De nombreux outils pour le service, y compris toutes les directives Al-Anon/Alateen, le *Manuel de Service* et le matériel pour les communications avec le public peuvent être téléchargés et imprimés à votre convenance sur al-anon.org, section « Membres ». D'autres pièces de documentation pour les communications avec le public sont disponibles

à un prix très bas. Le *Catalogue de documentation et matériel de service approuvés par la Conférence* (FS-15) peut être téléchargé gratuitement sur le magasin en ligne, à al-anon.org.

L'utilisation et l'échange de la majeure partie du matériel produit par Al-Anon/Alateen, y compris la DAC, *The Forum* et *Le lien*; « La réflexion du jour »; *Alateen Talk* et *Tribune Alateen* sont acceptables lors de réunions Al-Anon/Alateen. Les membres sont toujours libres de lire d'autres publications, mais seul le matériel Al-Anon/Alateen est utilisé dans les réunions Al-Anon/Alateen. Cela garantit que le message de notre programme demeure conforme à nos principes. (Voir « Documentation Approuvée par la Conférence » dans la section « Condensé des politiques Al-Anon et Alateen » du *Manuel de Service Al-Anon/Alateen*.)

Structure de la fraternité Al-Anon/Alateen (maillons du service)

Les maillons du service peuvent varier à travers le monde. Chaque structure organise les groupes selon les besoins de la structure.

En plus des définitions des termes de base qui figurent dans cette section des « Groupes à l'œuvre », des informations supplémentaires sur les fonctions de service sont disponibles dans la section « Manuel des Services Mondiaux » du *Manuel de Service Al-Anon/Alateen* (FP-24/27). Les directives affichées sur al-anon.org, section « Membres » représentent une ressource additionnelle.

Groupes

Les membres sont la clé de voûte de la structure des Groupes Familiaux Al-Anon. L'unité de base est le groupe Al-Anon ou Alateen, lequel peut compter deux personnes ou plus qui se réunissent pour s'aider mutuellement.

Les activités du groupe sont la responsabilité d'une équipe de responsables/dirigeants élus par les membres. Généralement, ces responsables/dirigeants changent tous les six mois afin que chacun ait l'occasion de servir le groupe. Selon la taille du groupe, ces responsables/dirigeants peuvent comprendre le secrétaire et le président. À mesure de sa progression, le groupe peut avoir besoin d'un trésorier, d'un président du programme et d'autres responsables de groupe listés dans cette publication.

Le Représentant de Groupe* (RG), qui fait aussi partie de l'équipe des responsables, est élu pour un mandat de trois ans et fait part des

*Les membres Al-Anon/Alateen qui sont également membres AA ne peuvent pas servir en tant que RG ou RG suppléant. Voir « Adhésion à la fraternité et réunions de groupes/Congrès » : « Adhésion et groupes » : « Travail de service : participation des membres des Groupes Familiaux Al-Anon qui sont également des membres des Alcoolistes Anonymes » dans la section « Condensé des politiques Al-Anon et Alateen » du *Manuel de Service Al-Anon/Alateen*.

inquiétudes et des vœux du groupe au District, à la Circonscription, et informe celui-ci de ce qui se passe dans Al-Anon au niveau du District, de la Circonscription et au niveau mondial. Les RG sont chargés du « droit de décision » pour voter au nom du groupe en suivant leur conscience et le bien d'Al-Anon dans son ensemble. (Voir la section « les Douze Concepts de Service d'Al-Anon » du *Manuel de Service Al-Anon/Alateen* ainsi que la directive *Représentants de Groupe* [FG-11].) Les RG et autres officiels occupent un poste de dirigeant et sont des serviteurs de confiance qui, conformément aux Traditions et Concepts de Service, s'acquittent de leurs obligations. Toutefois, ils n'ont aucune autorité sur le groupe. Leurs fonctions sont décrites dans le chapitre intitulé : « Fonctions suggérées pour les responsables de groupes/dirigeants ».

Il y a deux voies principales de communication entre le groupe et Al-Anon et Alateen dans son ensemble. La première, c'est la Conférence des Services Mondiaux, qui sert directement les groupes Al-Anon et Alateen des États-Unis (y compris Porto Rico) et du Canada, ainsi que les regroupements sans base géographique, les groupes et les structures des autres pays (dont la voix se fait entendre par l'entremise du Comité de Coordination Internationale). La seconde, c'est le bureau central d'Al-Anon connu sous le nom de Bureau des Services Mondiaux (BSM), siège social des Groupes Familiaux Al-Anon, lequel agit comme centre de services pour tous les groupes à travers le monde et constitue le lien avec les autres Bureaux nationaux des Services Généraux (BSG), dont plusieurs ont établi leur propre Conférence.

Districts

Le District est le premier point de contact du groupe avec la Circonscription, le BSM, et la Conférence des Services Mondiaux. Les Districts sont composés d'un certain nombre de groupes situés dans la division géographique ou non-géographique d'une Circonscription qui se réunissent selon leurs besoins. Les Représentants de Groupe (RG) des groupes qui font partie du District assistent aux réunions de District pour représenter leur groupe. Un District superposé est un ensemble de groupes qui sont généralement rassemblés par un point commun tel que la langue ou un lieu non-géographique. Selon la décision prise par la conscience de groupe, les groupes peuvent appartenir soit au District soit au District superposé. La décision peut être prise d'organiser des événements locaux, de faire du travail d'information local, et la nouvelle sera ainsi répandue vers et depuis les groupes.

* Les membres Al-Anon/Alateen qui sont également membres AA ne peuvent pas servir en tant que RG ou RG suppléant. Voir « Adhésion à la fraternité et réunions de groupes/Congrès » : « Adhésion et groupes » : « Travail de service : participation des membres des Groupes Familiaux Al-Anon qui sont également des membres des Alcooliques Anonymes » dans la section « Condensé des politiques Al-Anon et Alateen » du *Manuel de Service Al-Anon/Alateen*.

Chaque District élit un Représentant de District (RD), qui peut visiter les groupes et être leur voix aux réunions du Comité des Services Mondiaux de la Circonscription. Chaque district peut choisir des officiels et des coordonnateurs pour aider le District à transmettre le message. Le District et ses officiels représentent une ressource pour leurs groupes et peuvent être sollicités pour répondre à des questions et résoudre des problèmes. Pour obtenir de plus amples informations sur les districts et les réunions de District, consulter la section « Manuel des Services Mondiaux » du *Manuel de Service Al-Anon/Alateen*.

Services d'Information Al-Anon (SIA/Intergroupes)

Un Service d'Information Al-Anon, aussi connu sous le nom d'Intergroupe, est un centre de services locaux établi par un ou plusieurs Districts, ou par des groupes situés géographiquement suffisamment près les uns des autres, ou liés par la langue parlée, pour que l'accès en soit facile et que la communication se fasse aisément. Il n'est pas nécessaire d'observer des limites géographiques à moins qu'il n'y ait conflit avec un autre Service d'information des environs. Dans ce cas, les divisions géographiques sont délimitées d'un commun accord.

Un Service d'Information Al-Anon remplit habituellement les fonctions suivantes :

- S'assure que son numéro de téléphone soit toujours inscrit dans l'annuaire téléphonique local afin que les personnes qui cherchent de l'information sur Al-Anon et Alateen puissent aisément la trouver.
- Possède une boîte postale ou une adresse de bureau afin d'être inscrit au Bureau des Services Mondiaux.
- Reçoit le courrier postal et électronique, de même que les demandes de renseignements téléphoniques et les dirige vers le groupe correspondant pour obtenir une réponse ou un suivi.
- En coopération avec le Coordonnateur des Fichiers de groupes de la Circonscription, peut mettre à jour, publier et distribuer des listes de réunions dans sa région.
- Planifie et tient des « réunions d'échange » pour permettre aux présidents des groupes ou aux préposés aux programmes d'échanger, pour une période déterminée, des équipes de conférenciers.
- Sert de voie pour le travail de service local lié aux communications avec le public qui, lorsque cela est possible, sera acheminé vers les Districts.
- Peut garder une réserve de Documentation Approuvée par la Conférence (DAC) et s'il est également inscrit auprès du BSM comme

Centre de Distribution de Documentation (CDD) pour vendre de la DAC.*

- Peut gérer un site Web ayant un lien direct avec le site Web de leur Circonscription.
- Tient périodiquement des réunions auxquelles assistent tous les Représentants au Service d'Information où un rapport des activités du SIA est fait et où des notes sont prises concernant les sujets touchant les groupes.
- Publie et distribue aux groupes qui le soutiennent financièrement son propre bulletin de nouvelles sur les activités Al-Anon/Alateen locales.

L'information pour contacter le SIA est publiée dans des annuaires locaux, des listes de réunion et des sites Web. Conformément à la Onzième Tradition, les SIA n'utilisent pas l'adresse ou le numéro de téléphone personnels d'un membre Al-Anon. De cette façon, des membres éventuels peuvent être dirigés vers Al-Anon ou Alateen sans que soient révélés le nom, l'adresse ou le numéro de téléphone d'aucun membre Al-Anon/Alateen. Ainsi, l'anonymat personnel est respecté.

Tout groupe Al-Anon ou Alateen local peut accepter d'appuyer un Service d'information, mais l'adhésion est tout à fait libre. Le Service d'information est soutenu financièrement par les groupes qu'il sert à l'intérieur de ses limites déterminées; il ne devrait pas rechercher ou accepter de l'argent en dehors de son territoire. Les contributions sont volontaires et ne sont pas une condition d'admissibilité.

Les directives *Service d'Information Al-Anon* (FG-4), *Centres de Distribution de Documentation* (FG-18) et *Sites Web des corps de service Al-Anon* (FG-40)* sont affichées à al-anon.org, section « Membres ».

Représentant au Service d'Information Al-Anon

L'expérience a démontré que le Service d'information peut fonctionner à l'intérieur des Districts, fournissant un réseau de communication. Il est suggéré que le Représentant de Groupe suppléant** serve comme Représentant au Service d'Information (RSI) et que le RG** serve comme Représentant suppléant au Service d'Information. En plus, le Représentant de District suppléant peut-être membre du Conseil du Service d'Information et le RD sert généralement en tant que membre suppléant au Conseil du Service d'Information. Les SIA sont reliés aux millions de

*Le BSM inscrira également les CDD qui opèrent séparément des Services d'Information locaux.

**Les membres Al-Anon/Alateen qui sont également membres AA ne peuvent pas servir en tant que RG ou RG suppléant. Voir « Adhésion à la fraternité et réunions de groupes/Congrès » : « Adhésion et groupes » : « Travail de service : participation des membres des Groupes Familiaux Al-Anon qui sont également des membres des Alcooliques Anonymes » dans la section « Condensé des politiques Al-Anon et Alateen » du *Manuel de Service Al-Anon/Alateen*.

la chaîne de service par le biais de leur représentant, appelé agent de liaison des Services d'Information Al-Anon. Celui-ci assiste aux réunions du Comité des Services Mondiaux de la Circonscription et de l'Assemblée.

Circonscriptions

Les Circonscriptions sont composées de groupes et de Districts situés dans un lieu déterminé. Chaque groupe de la Circonscription a droit de parole et de vote par l'intermédiaire de son Représentant de Groupe (RG) en ce qui concerne les affaires de la Circonscription. Chaque Circonscription de la structure de la Conférence des Services Mondiaux (États-Unis [y compris Porto Rico], les Bermudes, le Canada et les regroupements sans base géographique) est représentée à la Conférence annuelle des services mondiaux par un Délégué de la Circonscription élu tous les trois ans par les RG. D'autres officiels de la Circonscription incluent un Délégué suppléant, un président, un secrétaire et un trésorier. Les Coordonnateurs de la Circonscription peuvent inclure : Alateen; les archives; les communications avec le public; la documentation; les bulletins de nouvelles de la Circonscription; la personne chargée de la procédure Alateen de la Circonscription; la revue *The Forum, Le lien* ou *Al-Anon y Alateen en acción*, la personne chargée du site Web et des fichiers de groupes. Tous les officiels et coordonnateurs sont des maillons importants de la chaîne de service et représentent une ressource pour les groupes et les Districts de leur Circonscription.

Assemblée de la Circonscription

L'Assemblée de la Circonscription est la réunion d'affaires où les groupes envoient leur représentant pour y faire valoir leur droit de parole et de vote. Durant la réunion de l'Assemblée, le Délégué fait un rapport sur les activités de la Conférence des Services Mondiaux. L'Assemblée peut se réunir au moins une ou deux fois par année, ou au minimum une fois tous les trois ans. Ces Assemblées sont nombreuses à se réunir plus fréquemment.

Comité des Services Mondiaux de la Circonscription

Entre les réunions de l'Assemblée, des réunions du Comité des Services Mondiaux de la Circonscription composé des officiels de l'Assemblée, de tous les Représentants de Districts, des agents de liaison des Services d'Information Al-Anon et des Coordonnateurs des services spéciaux de la Circonscription sont tenues. Lors de ces réunions, l'ordre du jour est préparé, des informations et des rapports sont communiqués et des décisions qui ne peuvent pas attendre la prochaine réunion de l'Assemblée peuvent être prises.

Conférence des Services Mondiaux (CSM)

Voir aussi la section « Manuel des Services Mondiaux » du *Manuel de Service Al-Anon/Alateen* (FP-24/27).

La CSM est la réunion annuelle des Délégués élus dans chacune des Circonscriptions de la structure de la Conférence des Services Mondiaux, du Conseil d'Administration, du Comité exécutif et des membres de la Conférence du personnel du Bureau des Services Mondiaux*. Grâce aux discussions et délibérations de la CSM, la voix active et la conscience de groupe Al-Anon sont entendues sur les sujets relatifs au service à travers le monde.

Les Délégués qui se réunissent à la CSM sont choisis par les groupes à travers une série d'élections lors des réunions de l'Assemblée. Ayant été élus de cette manière entièrement démocratique, ils sont, conformément au Troisième Concept, chargés par la conscience de groupe de prendre les décisions concernant la fraternité à travers le monde.

Du groupe à la CSM

Chaque groupe Al-Anon et Alateen élit un **Représentant de Groupe** (RG) et se connecte ainsi avec Al-Anon à travers le monde tel que décrit dans le Premier Concept. Le RG assiste aux réunions de son District au cours desquelles on discute des problèmes et où l'on échange des renseignements. Un District est un secteur défini de la Circonscription d'une Assemblée. Les RG élisent un **Représentant de District** (RD) pour représenter le District lors des réunions du Comité des Services Mondiaux de la Circonscription.

Les RD et les RG sont censés assister aux réunions de l'Assemblée chaque fois que le président les convoque. Une fois tous les trois ans, les RG qui ont droit de vote se rencontrent à la réunion de l'Assemblée afin d'élire un **Délégué** à la CSM pour les trois prochaines années.

Cette succession de maillons élus permet à chaque groupe Al-Anon et Alateen d'avoir voix au chapitre à la CSM. Ces mêmes maillons forment une chaîne ininterrompue de communication entre les groupes, les Districts, les Assemblées, la Conférence des Services Mondiaux (CSM) et le Bureau des Services Mondiaux. Lorsque les décisions de la Conférence sont prises, cette même chaîne de communication retransmet ces informations du Délégué à l'Assemblée, au Comité des Services Mondiaux de la Circonscription, au Représentant de District, au Représentant de Groupe et aux membres du groupe. Un groupe qui n'a pas de Représentant prive ses membres d'avoir voix et provoque une rupture de la chaîne de

* Voir la politique concernant le « Travail de service : participation des membres des Groupes Familiaux Al-Anon qui sont également des membres des Alcooliques Anonymes » dans la section « Condensé des politiques Al-Anon et Alateen » du *Manuel de Service*.

communication. Un sommaire complet de chaque CSM annuelle, qui se tient habituellement en avril, est publié et peut être consulté par tous les membres sur al-anon.org, section « Membres ». Un exemplaire peut être commandé sur le magasin en ligne, à al-anon.org.

Avec l'évolution d'Al-Anon dans des pays en dehors de la structure de la Conférence des Services Mondiaux, les membres ont développé des structures pour soutenir leurs groupes. Les représentants des structures des Services Généraux nationaux sont invités à assister à la CSM avec droit de parole, mais non de vote puisque ces représentants votent à leurs propres Conférences de Service national.

Bureau des Services Mondiaux (BSM)

Dans les autres pays, le service est souvent assuré par un Bureau national des Services généraux (BSG), lequel est relié au BSM grâce au Comité de Coordination Internationale. Chaque structure organise les groupes selon les besoins de cette structure.

(Voir également la section « Manuel des Services Mondiaux » dans le *Manuel de Service Al-Anon/Alateen* [FP-24/27].)

En sa qualité de principal centre de services de la fraternité, le Bureau des Services Mondiaux (BSM) agit conformément aux vœux de la Conférence. Il publie toute la **Documentation Approuvée par la Conférence** (DAC). Plusieurs activités et services de la fraternité passent par ce bureau. C'est le centre, non la tête; il sert, mais il ne contrôle pas ni ne dirige. La relation qui existe entre le BSM et les groupes est expliquée en détail dans « Les Douze Concepts de Service d'Al-Anon ».

Le travail au BSM est effectué par un personnel rémunéré, composé en partie de membres Al-Anon. Ils accomplissent un travail énorme, tant créatif qu'administratif, relatif à la mise à exécution des décisions de la CSM ainsi que des questions d'ordre général.

Les nouveaux groupes sont soutenus dans leurs efforts du début pour s'organiser. Une correspondance est entretenue avec les milliers de groupes de la fraternité. Les membres à travers le monde sont encouragés à former de nouveaux groupes.

Le **Conseil d'Administration**, qui se réunit tous les trois mois, est l'entité légale responsable de la supervision d'ordre opérationnelle des fonds et des services d'Al-Anon. Le **Comité exécutif**, un corps de service qui se réunit chaque mois, est mandaté par le Conseil à prendre par intérim les décisions de gestion courante qui s'imposent entre les réunions du Conseil d'Administration.

Comités du BSM

Les **comités** du BSM sont vitaux aux Groupes Familiaux Al-Anon. Dès les premiers jours d'Al-Anon, ils ont émis leurs suggestions, leurs observations et leurs idées créatives pour assister le Conseil d'Administration dans ses efforts pour diriger Al-Anon Family Group Headquarters, Inc. Les comités du BSM utilisent divers outils décisionnels afin de prendre une décision de conscience de groupe bien informée. Un de ces outils est le Processus de prise de décision basée sur la connaissance pour atteindre une décision de conscience de groupe bien informée.* Ces comités s'adaptent toujours au contexte global – ils n'agissent jamais comme une entité séparée; ils participent toujours au travail du Conseil d'Administration, tout en étant conscients des limites de leurs décisions.

Une partie du travail des comités traditionnels du BSM a été transférée à des « groupes de travail » (« work groups » en anglais), des comités de réflexion (« thought forces » en anglais) ou des comités d'élaboration (« task forces » en anglais), lesquels font leur rapport aux corps initiateurs. Voici la définition de ces termes :

- Un **comité** du BSM est formé par le Conseil d'Administration et répond aux besoins courants des Groupes Familiaux Al-Anon. Bien qu'il ne gère ni ne conduise activement les affaires courantes du secteur de service (tel que les communications avec le public, la documentation, etc.), il peut faire des recommandations concernant le travail que le personnel est en train, ou envisage, d'accomplir. Ce comité est souvent considéré comme un élément permanent d'une organisation. Un comité peut être un corps initiateur duquel peuvent naître un comité de réflexion ou d'élaboration.
- Un **groupe de travail** est un groupe de membres chargés de répondre à un besoin courant du corps initiateur. Le groupe de travail peut être considéré comme un élément permanent de l'organisation qui l'a créé. Il peut être un corps initiateur duquel peuvent naître un comité de réflexion ou d'élaboration. Son objectif est d'accomplir sa tâche et de la présenter au corps initiateur avant de poursuivre l'activité.
- Un **comité de réflexion** est un groupe temporaire composé de membres chargés de rechercher des idées et de développer des stratégies sur une tâche ou activité précise et déterminée. Il utilise les ressources qui lui sont disponibles telles que la perspective des membres du comité d'élaboration ou les connaissances des membres du personnel. Par exemple, un des problèmes identifiés pourrait être

* Pour obtenir une explication détaillée du Processus de prise de décision basée sur la connaissance, voir le *Sommaire de la Conférence des Services Mondiaux de 2008*, lequel peut être consulté à al-anon.org, section « Membres ».

le manque de clarté quant aux rôles de chacun. Les stratégies suggérées pourraient inclure la rédaction des descriptions de poste de travail (les idées, non la description du poste en soi); les composants des directives, ou bien l'ajout de texte dans le *Manuel de Service* afin de clarifier. L'objectif est de présenter l'idée éventuelle, non de rédiger le texte en soi. On n'escompte pas que le comité de réflexion ait toutes les réponses ou trouve les solutions. Si certains faits sont inconnus, ils peuvent être signalés sous la forme de la question du Processus de prise de décision basée sur la connaissance : « Choses que nous ignorons, mais souhaiterions connaître ». (Contacter le Délégué de la Circonscription pour plus de détails sur les questions concernant le Processus de prise de décision basée sur la connaissance.) Un comité de réflexion peut établir la base pour le travail d'un comité d'élaboration. Ils font parfois des recommandations consécutivement aux résultats de leurs recherches. Le comité de réflexion présente ses informations au corps initiateur afin de faire avancer le processus. Ces comités sont tenus de « réfléchir », non d'« agir ».

- Un **comité d'élaboration** est un groupe temporaire composé de membres chargés de travailler sur une tâche ou une activité précise. Il utilise les ressources qui lui sont disponibles telles que la perspective des membres du comité d'élaboration ou les connaissances des membres du personnel. Par exemple, une tâche pourrait consister à choisir une des stratégies suggérées par le comité de réflexion. Si le comité d'élaboration choisit de rédiger la description de postes de travail, celui-ci rédigerait alors la description de ces postes. L'objectif est d'accomplir le travail de description des postes de travail et de les présenter au corps initiateur avant de poursuivre l'activité. Un comité d'élaboration peut répondre aux recommandations faites par un comité de réflexion. Les comités d'élaboration sont tenus d'« agir ».

Aucun de ces groupes n'est un corps chargé de prendre des décisions, mais ils peuvent faire des recommandations. L'objectif de chaque corps est d'accomplir sa tâche et de la présenter au corps initiateur avant de poursuivre l'activité.

Arriver à un consensus sur les comités du BSM, les groupes de travail, les comités d'élaboration et les comités de réflexion, se fait de la même manière qu'au niveau du groupe. Les membres ont besoin d'avoir accès à toutes les informations relatives au problème, ils ont besoin de clarté concernant l'objectif qu'ils ont pour leur discussion et ils font confiance à leurs motivations et capacités mutuelles. La prise de décision du comité prend du temps; mais, pour voir une conscience de groupe bien informée se développer, il est nécessaire de prendre le temps d'entendre l'opinion

de tous les membres qui souhaitent participer. Chaque membre présente ses idées, prêt à les sacrifier, confiant que la meilleure solution viendra lors de discussion.

Certains comités se réunissent régulièrement alors que d'autres se réunissent quand cela est nécessaire, mais ils ont tous pour but sous-jacent de répandre le message d'Al-Anon à tous ceux qui en ont besoin. Le but des comités individuels est d'arriver à un consensus afin de pouvoir faire des recommandations au Conseil d'Administration. Le Comité exécutif supervise les activités journalières du BSM, lesquelles comprennent les services offerts aux membres et aux groupes. Le Comité des finances et le Comité des politiques ont des ordres du jour particuliers sur ces sujets alors que le Comité de la documentation et le Comité des communications avec le public font des recommandations relatives aux problèmes courants relatifs à ces questions. Trouver de nouveaux moyens pour servir les jeunes d'Alateen est le travail du Comité consultatif Alateen.* Maintenir le concept d'adhérence aux principes du programme dans la revue *The Forum* est le rôle du Comité consultatif de la rédaction de la revue *The Forum*. Le Comité de coordination internationale (CCI) gère toute situation reliée aux groupes et aux Bureaux des Services Généraux (BSG) en dehors de la structure de la Conférence des Services Mondiaux. Le CCI est le lien de communication entre les BSG et la structure de la CSM.

Termes de base utilisés dans le service Al-Anon

Pour de plus amples informations, voir la section « Manuel des Services Mondiaux » du Manuel de Service (FP-24/27). Dans les pays en dehors de la structure de la Conférence des Services Mondiaux, les termes utilisés et leurs structures de service varient selon leurs besoins.

Lorsqu'un membre pense à Al-Anon/Alateen, il pense généralement à son groupe d'appartenance. Et pourtant, ce groupe n'est qu'un groupe parmi les milliers qui se réunissent dans toutes les parties du monde, chacun essayant de surmonter les mêmes problèmes auxquels nous faisons face.

Une compréhension de l'image globale d'Al-Anon vous démontrera le rôle important que chacun des membres joue dans le fonctionnement général de la fraternité Al-Anon/Alateen.

* Ce service n'est plus offert dans la structure de la Conférence des Services Mondiaux; cependant, ce service fonctionne peut-être dans les Bureaux des Services Généraux à travers le monde, ou dans les structures en voie de développement qui consultent la CSM pour être guidées.

Groupes

Le **groupe** est l'unité de service de base. C'est là que s'établissent des rapports personnels étroits entre membres, que les principes Al-Anon sont discutés et appliqués aux problèmes personnels. La structure entière de la fraternité Al-Anon/Alateen existe dans le seul but d'aider les groupes à aider les gens. Chaque membre a le droit de participer au sein du groupe. Afin d'assurer la croissance, les membres saisissent les occasions d'être utiles au groupe, d'accepter des fonctions au niveau du groupe et d'être toujours prêts à reconforter et à aider ceux et celles qui sont affectés par le mal familial de l'alcoolisme à assumer leurs problèmes communs.

Groupe d'appartenance : Il s'agit du groupe auquel un membre assiste régulièrement aux réunions et s'engage à participer, voter et faire du travail de service. Ce groupe est souvent un soutien assuré pour un membre Al-Anon, car les relations ont tendance à se développer grâce à un contact proche et régulier.

Représentant de Groupe (RG)* : Membre Al-Anon ou Alateen élu par les membres du groupe pour le représenter aux réunions du District et de l'Assemblée de la Circonscription au cours desquelles les groupes échangent des informations importantes. Le RG rapporte ces informations au groupe.

Adresse postale courante : L'adresse postale courante reçoit le courrier du groupe envoyé par le BSM et le rapporte au groupe. (Voir « Procédures pour former un groupe Al-Anon : « Information pour contacter le groupe » : « Adresse postale courante ».)

Contacts téléphoniques pour le public : Membres Al-Anon qui sont disposés à recevoir des appels de nouveaux venus recherchant l'aide d'Al-Anon ou d'autres personnes recherchant les coordonnées ou informations relatives à la réunion Al-Anon.

Parrain ou une Marraine Al-Anon : Membre Al-Anon avec lequel un autre membre peut discuter de ses problèmes ou questions personnels de manière confidentielle et qui partage de son plein gré l'expérience, la force et l'espoir du programme Al-Anon.

Parrain ou une Marraine de service : Membre Al-Anon engagé dans le service qui guide un autre membre dans la pratique des Traditions et des Concepts de Service, l'expérience, la force et l'espoir que l'on peut gagner en faisant du travail de service dans Al-Anon.

Membres Al-Anon engagés dans le service Alateen : Membres Al-Anon qui se sont récemment conformés à la procédure Alateen de

* Les membres Al-Anon/Alateen qui sont également membres AA ne peuvent pas servir en tant que RG ou RG suppléant. Voir « Adhésion à la fraternité et réunions de groupes/Congrès » : « Adhésion et groupes » : « Travail de service : participation des membres des Groupes Familiaux Al-Anon qui sont également des membres des Alcooliques Anonymes » dans la section « Condensé des politiques Al-Anon et Alateen » du *Manuel de Service Al-Anon/Alateen*.

leur Circonscription et sont, par conséquent, directement responsables des membres Alateen lorsqu'ils font du travail de service pour Alateen, y compris lorsqu'ils servent de Guides de groupe Alateen de façon temporaire ou spontanée.

Guide de groupe Alateen : Membre Al-Anon qui s'est récemment conformé auprès de sa Circonscription en tant que membre Al-Anon engagé dans le service Alateen, et par le fait même, s'est engagé à faire du travail de service sur une base régulière dans un groupe Alateen.

Parrain ou Marraine Alateen : Un membre Alateen avec qui un autre membre Alateen peut discuter de problèmes personnels ou répondre à des questions. Les Parrains et Mairaines Alateen partagent de leur plein gré l'expérience, la force et l'espoir du programme Alateen.

Districts

Un **District** comprend plusieurs groupes segmentés géographiquement ou par un autre point commun au sein d'une Circonscription non-géographique. Un **District superposé** est un ensemble de groupes qui sont généralement rassemblés par un point commun tel que la langue ou un format électronique. Selon la décision prise par la conscience de groupe, les groupes peuvent appartenir soit au District soit au District superposé. Les Districts superposés sont formés avec l'approbation de la Circonscription. Les Représentants de Groupe assistent aux réunions du District pour discuter d'affaires et partagent l'expérience de leurs groupes les uns avec les autres.

Représentant de District (RD) : Il est élu par les RG parmi les Représentants de Groupe. Le RD préside les réunions du District, représente les groupes dans leur district aux réunions du Comité des Services Mondiaux de la Circonscription et sert de ressource et de source d'information aux groupes.

Services d'Information Al-Anon/Intergroupes

Un **Service d'Information Al-Anon (SIA)**, parfois appelé Intergroupe, est un centre de services locaux établi par des groupes et/ou Districts, situés dans des limites géographiques raisonnables. Il a pour but d'aider les groupes qu'il sert dans le but commun de transmettre le message Al-Anon aux familles et aux amis des alcooliques. Un agent de liaison sert de lien de communication entre le SIA et la Circonscription.

Agent de liaison des Services d'Information Al-Anon : un membre nommé ou élu par le Service d'Information/Intergroupe dans le but de servir de lien de communication entre leur SIA et l'Assemblée de la Circonscription/le Comité des Services Mondiaux de la Circonscription.

Centres de Distribution de Documentation

Un **Centre de Distribution de Documentation (CDD)** fournit aux membres Al-Anon un service local et une livraison rapide de Documentation Al-Anon approuvée par la Conférence, y compris des livres, des dépliants, des étuis, des affiches, et autre matériel Al-Anon.

Circonscriptions

Une **Circonscription** est composée de tous les Districts situés dans un lieu déterminé. Chaque Circonscription est représentée par un Délégué à la Conférence des Services Mondiaux.

Délégué à la Conférence des Services Mondiaux : Membre Al-Anon/Alateen élu lors de la réunion de l'Assemblée de la Circonscription pour représenter tous les groupes de sa Circonscription à la Conférence des Services Mondiaux annuelle. Le Délégué est le premier lien de communication entre les groupes et le Bureau des Services Mondiaux (BSM).

Assemblée : est composée de tous les RG de la Circonscription et se réunit au moins tous les trois ans pour procéder à l'élection d'un Délégué et d'autres officiels de l'Assemblée. Les autres affaires de la Circonscription sont conduites lors des élections et des réunions intérimaires de l'Assemblée sollicitées par le président de la Circonscription.

Comité des Services Mondiaux de la Circonscription : Il est composé des officiels de l'Assemblée, des Représentants de District, des Coordonnateurs et des agents de liaison du SIA. Ceux-ci se réunissent entre les réunions de l'Assemblée pour planifier l'ordre du jour de la réunion et parler des autres affaires de la Circonscription si nécessaire.

Coordonnateurs de la Circonscription : Les Coordonnateurs des services spéciaux de la Circonscription coordonnent les activités de leur secteur de service (par exemple : Alateen; les Archives; les Congrès; *The Forum*, *Le lien* ou *Al-Anon y Alateen en acción*; les Fichiers de groupes, la Documentation, les Communications avec le public, et site Web) dans la Circonscription, et assure la liaison entre le Comité des Services Mondiaux de la Circonscription, les autres comités et les groupes. Ils communiquent le service d'information du BSM aux districts, aux SIA et aux groupes. Pour assumer leur fonction de Coordonnateurs, les Coordonnateurs Alateen de la Circonscription doivent être certifiés comme membres Al-Anon engagés dans le service Alateen par la Circonscription qu'ils servent.

Personne chargée de la procédure Alateen de la Circonscription : un membre qui sert en tant que personne-ressource Alateen désignée par la Circonscription pour assurer le lien avec Fichiers GFA du BSM en ce qui a trait aux formulaires Alateen. Ce membre procède au traitement des informations concernant tous les groupes Alateen et membres Al-Anon

engagés dans le service Alateen de la Circonscription. Cette personne collabore avec le Coordonnateur Alateen de la Circonscription pour la distribution et le traitement des formulaires Alateen et des rapports du BSM. Selon leurs besoins et compte tenu de leur autonomie, les Circonscriptions peuvent déterminer si la personne chargée de la procédure Alateen de leur Circonscription est tenue d'être un membre Al-Anon engagé dans le service Alateen qualifié.

Rédacteur des bulletins de nouvelles de la Circonscription : un membre responsable d'un service vital qui consiste à fournir aux groupes de la Circonscription des informations courantes suivant les directives du Comité des Services Mondiaux de la Circonscription.

Services mondiaux

Documentation Approuvée par la Conférence (DAC) : Des livres, dépliants et outils de service dont les idées conceptuelles sont approuvées par la Conférence des Services Mondiaux (CSM) et qui sont rédigés par et pour les membres Al-Anon et Alateen. Une fois développé, ce matériel passe par un processus de révision rigoureux établi par la CSM afin de s'assurer qu'il soit aisément identifiable comme publication Al-Anon dans son contenu, son sentiment et reflète avec uniformité les principes Al-Anon. La DAC est identifiable grâce au symbole de la DAC.

Service de correspondance avec les personnes incarcérées : Service qui met en contact les membres Al-Anon qui sont incarcérés avec des membres Al-Anon qui assistent régulièrement aux réunions par l'entremise de lettres qui tiennent lieu de réunion.

Personne-ressource pour les personnes incarcérées : Membre Al-Anon qui assiste régulièrement aux réunions et qui est disposé à partager son programme Al-Anon avec un membre incarcéré par l'intermédiaire de correspondance écrite.

Membre isolé* : Membre Al-Anon qui ne peut assister régulièrement aux réunions Al-Anon à cause de la distance ou d'une incapacité physique. Lorsque c'est faisable, les membres isolés sont encouragés à former leur propre groupe Al-Anon dans leur localité.

Membre contact pour les membres isolés* : Membre Al-Anon actif dans la fraternité, qui assiste régulièrement aux réunions et qui consent à partager notre programme Al-Anon de rétablissement par les Douze Étapes grâce à un échange de correspondance avec des membres isolés.

* Ce service n'est plus offert dans la structure de la Conférence des Services Mondiaux; cependant, ce service fonctionne peut-être dans les Bureaux des Services Généraux à travers le monde, ou dans les structures en voie de développement qui consultent la CSM pour être guidées.

International

Bureau des Services Généraux (BSG) : Nom donné à une structure de service national donné dans un pays en dehors de la structure de la Conférence des Services Mondiaux. Un Bureau des Services Généraux (BSG) est lié au Bureau des Services Mondiaux par l'intermédiaire du Comité de Coordination Internationale.

Réunion Internationale des Services Généraux Al-Anon (RISGA) : Réunion de service pour les Bureaux des Services Généraux et les structures nationales ayant lieu tous les deux ans. Le but de la RISGA, par l'intermédiaire de ses Délégués, est de partager l'expérience du service national Al-Anon à travers le monde. Ce corps de service ne prend pas de décisions et transmet toute recommandation au Conseil d'Administration par l'intermédiaire du Comité de Coordination Internationale. En plus des membres du Comité de coordination internationale participant à cette réunion, le Conseil d'Administration du BSM envoie deux Administrateurs : un provenant des États-Unis et l'autre du Canada.

Comité de service national : Un comité composé de membres Al-Anon que les groupes d'un pays en dehors de la Conférence des services Mondiaux ont autorisé à former une structure nationale de service. En général, ce Comité naît d'un Service d'Information Al-Anon ou Intergroupe et est dissous lorsqu'une structure nationale de service permanente ou un Bureau des Services Généraux est formé.

Notes et mises à jour

Notes et mises à jour

Notes et mises à jour



Les Groupes Familiaux Al-Anon
De l'aide et de l'espoir pour les familles et les amis des alcooliques

FP-24